



**Une fillette étouffée sous
30 tonnes de
bran de scie**
— A-7

**Denise
Sckoropad
demeure à
son poste**
— A-4

la tribune

72^e ANNEE — No 3 — 32 PAGES — 4 CAHIERS — SHERBROOKE, MARDI 24 FEVRIER 1981 — (SAMEDI 50¢) 30¢ L'abonnement à domicile \$1.85 par semaine

Le jour même de son décès
**La maison de Ti-Blanc
saccagée par des voleurs**

SHERBROOKE — Le jour même de son décès et quelques heures plus tard, soit le lendemain, des individus commettent successivement une tentative de vol par effraction et un vol avec violence à la maison de Ti-Blanc Richard, située rue Montplaisant, à Sherbrooke.

Lors du vol avec violence perpétré hier, deux individus ont rafé un manteau de fourrure, des bijoux et une somme d'argent évaluée à quelque \$2000, somme réservée à l'achat du terrain, au cimetière, pour la sépulture de Ti-Blanc, décédé vers 01h30, dimanche.

Hier vers 16h00, deux individus frappent au 442 Montplaisant.

Richard Duhamel, une connaissance de la famille, ouvre. Il fait office de gardien, sur l'invitation de la famille, depuis la tentative de vol, survenue la veille, en soirée.

Devant lui, se dressent deux individus armés dont un a le visage partiellement camouflé dans le col de son gilet. Ils empoignent leur victime, la couchent sur un lit, lui passent une première paire de menottes, la con-

duisent dans une chambre de toilettes et avec une seconde paire, la menotent au lavabo.

Les voleurs visitent la maison en entier, brisent des chaises, fouillent partout, pour finalement emporter des bijoux ayant appartenu à Ti-Blanc et des bijoux personnels de sa fille Michèle qui se trouve depuis quelques jours à Sherbrooke afin de soutenir son père dans l'agonie et de veiller aux préparatifs devant le conduire à son dernier repos. On rapporte également le vol d'un manteau de fourrure en loup blanc et un violon ayant appartenu au défunt qui en possédait trois. Il était impossible, hier soir, de donner le montant exact du vol.

Le jour précédant ce vol avec violence, les membres de la famille en revenant du salon, tard en soirée, devaient constater que la maison avait été virée sens dessus dessous.

**• Michèle Richard
veut perpétuer
la mémoire de
son père — C-7**



Le lieutenant-colonel Antonio Tejero, de la Garde civile, brandit son pistolet sur l'estrade qui surplombe le Parlement espagnol

**Tentative de putsch en Espagne
350 députés tenus en otage**

MADRID (AFP) — Une tentative de putsch déclenchée par quelque 150 gardes civils a échoué, lundi soir, à Madrid, l'ensemble des forces armées espagnoles ayant réaffirmé leur fidélité au régime dans des messages adressés au roi.

La police militaire est entrée dans une cour qui sépare les deux édifices du Congrès et, 30 minutes après, la situation restait inchangée au Parlement alors que certaines rumeurs faisaient état d'un dénouement proche.

La police militaire n'a pas pénétré à l'intérieur même du bâtiment et, selon certaines infor-

La St-François emporte des millions de \$\$\$



(Photo La Tribune par Jean Lacroix)

par Guy Crevier

RICHMOND — Au moment même où une demande officielle a été placée auprès du premier ministre du Québec, M. René Lévesque, pour que la ville de Richmond soit désignée zone sinistrée, plusieurs crient à la négligence et se demandent pourquoi le ministère de l'Environnement a tardé aussi longtemps à faire sauter l'embâcle qui s'était formé, comme par les années passées, sur la rivière St-François à la hauteur de Richmond.

Bien que tout au long de la journée d'hier, hommes d'affaires, propriétaires et locataires s'affairaient à ramasser les quelques biens qui ont résisté à la marée d'eau et de boue qui a littéralement envahi la ville de Richmond au cours de la fin de semaine, plusieurs se sont dit d'avis que le gouvernement du Québec devrait se porter responsable des dégâts qui atteindront vraisemblablement les \$2 millions.

"Ca fait des années que nous vivons avec la rivière et tout le monde s'attendait au pire", de commenter un résident de longue date en faisant allusion à une demande, déjà vieille de six années, exigeant du gouvernement du Québec une intervention rapide pour mettre un terme d'une façon définitive aux inondations qui frappent chaque année la ville de Richmond.

Pourtant, à la fin de décembre, quelques résidents avaient présenté la catastrophe. "Le 22 janvier, nous avons officiellement demandé l'intervention du ministère québécois de l'Environnement. D'après les plus vieux de la place, il fallait s'attendre au pire puisque "la glace pointait vers le fond de la rivière", de commenter le secrétaire-trésorier de Richmond, M. Gilles Ducharme.

En fait, la ville de Richmond aurait reçu l'assurance du ministère de l'Environnement que la situation était sous contrôle.

"Les hélicoptères du ministère ont constamment patrouillé la région et des équipes spéciales ont effectué plusieurs vérifications à



(Photo La Tribune par Stéphane Lemire)

De l'eau jusqu'au milieu du mur
— D-7

A Drummondville, plusieurs dizaines d'habitations ont été lourdement endommagées tandis qu'à Richmond, la population se remet peu à peu de ses émotions.

la hauteur de Richmond", de commenter M. Jean-Pierre Gauthier, directeur régional du ministère de l'Environnement qui s'est dit convaincu que le maximum d'efforts a été fait pour sauver le centre-ville de Richmond du désastre.

Selon M. Gauthier, la température clémente et surtout le dégel hâtif seraient les principaux responsables de la rapidité avec laquelle le centre-ville de Richmond a été envahi par la rivière St-François.

"Avez-vous déjà vu une chose pareille en plein mois de février?", de commenter M. Gauthier en soulignant que les têtes des rivières qui se jettent dans la St-François se sont libérées de leurs glaces en même temps.

M. Gauthier s'est dit convaincu que toutes les mesures avaient été prises pour assurer la sécurité des résidents de la ville de Richmond. "Je ne crois pas que la situation aurait été différente si nous avions débuté le dynamitage avant. Souvent, un bouchon natu-

el est moins dommageable qu'un embâcle formé uniquement des glaces qui descendent une rivière."

Toutefois, M. Gauthier a admis qu'un budget avait été débloqué, jeudi dernier au ministère de l'Environnement, pour la réalisation d'un programme spécial qui vise à faire sauter, avant la débâcle printanière, les bouchons naturels qui se forment sur la rivière St-François.

"Nous en sommes à la deuxième année de ce programme expérimental et il est encore trop tôt pour porter un jugement sur les résultats", de commenter M. Gauthier qui s'est dit d'avis que la ville de Richmond n'aurait pu échapper d'aucune manière à la débâcle.

**bonne
journée!**

- TEMPÉRATURE—**
PLUIE: 12° C.
DEMAIN: PEU DE CHANGEMENT — D-2
- SPORT—**
DUMONT FURIEUX CONTRE LA FÉDÉRATION — C-1
- JAPON—**
LE PAPE À TOKYO: NI FOULE NI DRAPEAU — C-8
- CANADA—**
CLARK EN GUERRE CONTRE LE PROJET TRUDEAU — B-7
- QUEBEC—**
PRÉVENTION DU CRIME: ÉCHEC DE LA COMMISSION DE POLICE — B-6

- ARTS et DIV. C-6
- CARR. et PROF. C-5
- DETENTE D-3
- D'UNE LIGNE A-2
- FINANCE B-4
- ROMAN D-5
- VIVRE EN '81 B-8

persiflage

Le PQ qui nous annonce un déficit de \$3 milliards pour la prochaine année croit que le Parti libéral placera le Québec dans une situation désastreuse.

On s'attend à ce que les fonctionnaires s'aperçoivent dès jeudi ou vendredi qu'il y a eu une inondation à Richmond.

L'Espagne a de nouveau compris que la démocratie n'est à son apogée que sous une dictature.

gc GASTON CÔTÉ inc
LE SPECIALISTE en matériaux de construction
1000 Galt est. 569-9841

• Les gardes civils menacent les membres du gouvernement — B-1

La Quotidienne
6 4 6

17.1°C en février → Jamais vu en 100 ans

SHERBROOKE — Depuis huit jours, la température bat des records de jour tant du côté des maxima que du côté des minima; encore si ce n'était que ça... mais elle s'est de plus permise de battre et de loin, un record plus que séculaire.

Le maximum enregistré dimanche, à savoir 17.1 degrés Celsius, bat tous les maxima absolus de février, notés à Sher-

brooke, tant au Séminaire (depuis 1900), tant à l'aéroport municipal, près d'East Angus, qu'à Lac-Brome où l'on tient

un livre de données de météo, de façon continue, depuis 1875.

Et tant qu'à y être, la

température a décidé de régler le cas du plus haut minimum, à savoir 7.8 degrés Celsius, dans

la nuit de vendredi à samedi. Le précédent record de 5.0 degrés Celsius appartenant égale-

ment à la région de Lac-Brome et obtenu le 21 février 1906.

M. Paul-André Re-

naud, du bureau de l'environnement atmosphérique local, a précisé que le maximum absolu pour un mois de février, plus précisément le 9 du deuxième mois de 1925, avait donné 14.5 degrés Celsius, à Lac-Brome.

Et maintenant la grande question? Comment ça se fait qu'il fait si chaud à ce temps-ci de l'année? Est-ce à cause des fusées, des satellites que l'on envoie dans l'espace? Est-ce à cause de la situation inhabituelle de quelques planètes que l'on retrouve alignées? Est-ce le début de la fin des temps? Des explications, des causes, les gens aimeraient en trouver et vont en trouver.

Au Séminaire de Sherbrooke, on avait déjà enregistré depuis 1900, mais on ignore à quelle date, un record de 12.2 degrés Celsius pour un mois de février alors que depuis les derniers 20 ans, les données météorologiques locales révèlent un maximum de 11.7 atteint le 2 février 1966, donc les records tant du Séminaire que de l'aéroport ont été battus quatre fois en autant de jours: vendredi 13.4, samedi 14.1, dimanche 17.1 et hier, en début d'après-midi, au moins 13 degrés Celsius.

"En neuf jours, il n'y a eu que trois jours où le mercure est descendu sous le point de congélation et à chaque fois, c'était pour quelques heures seulement" de dire M. Renaud qui ne prévoit pas de changement brusque avant vendredi et même, le changement qui s'opérera se fera sans doute graduellement. "De toute façon, on ne voit pas de fin immédiate. Le changement sera lent, il se fera de façon progressive."

De vivre 48 heures consécutives en février avec des températures au-dessus du point de congélation, c'est du jamais vu. "Nous sommes en situation de printemps et même d'été si l'on veut, mais ça ne veut pas dire que c'est le printemps" de commenter M. Renaud qui ne peut vraiment pas jurer que le printemps est là pour y rester.

Pour les météorologues, il s'agit d'abord d'expliquer une situation bien particulière "mais je serais bien embêté de dire la cause; on le saura sans doute dans quelque temps; moi-même d'étudier le phénomène depuis ce matin et il faudra sans doute quelques jours avant d'avancer des causes précises" de dire M. Renaud qui a ajouté: "Une chose est certaine, depuis cinq mois, nous avons connu des températures nettement sous la normale. Dès qu'il y a une situation anormale qui se crée et se répète, cela provoque des perturbations sur les systèmes qui circulent autour du globe; il ne faut pas oublier que rien ne se crée ni ne se perd et cela vaut aussi bien en météo."

Il est définitivement certain que les situations anormales des derniers mois ont eu des répercussions mais sans aller trop loin dans ces hypothèses, M. Renaud s'est appliqué à décrire le phénomène actuel.

"Habituellement, durant l'hiver, il y a une crête de haute pression qui s'installe sur le 'mid-ouest' américain, c'est-à-dire dans la région des prairies et traque son chemin vers l'Al-

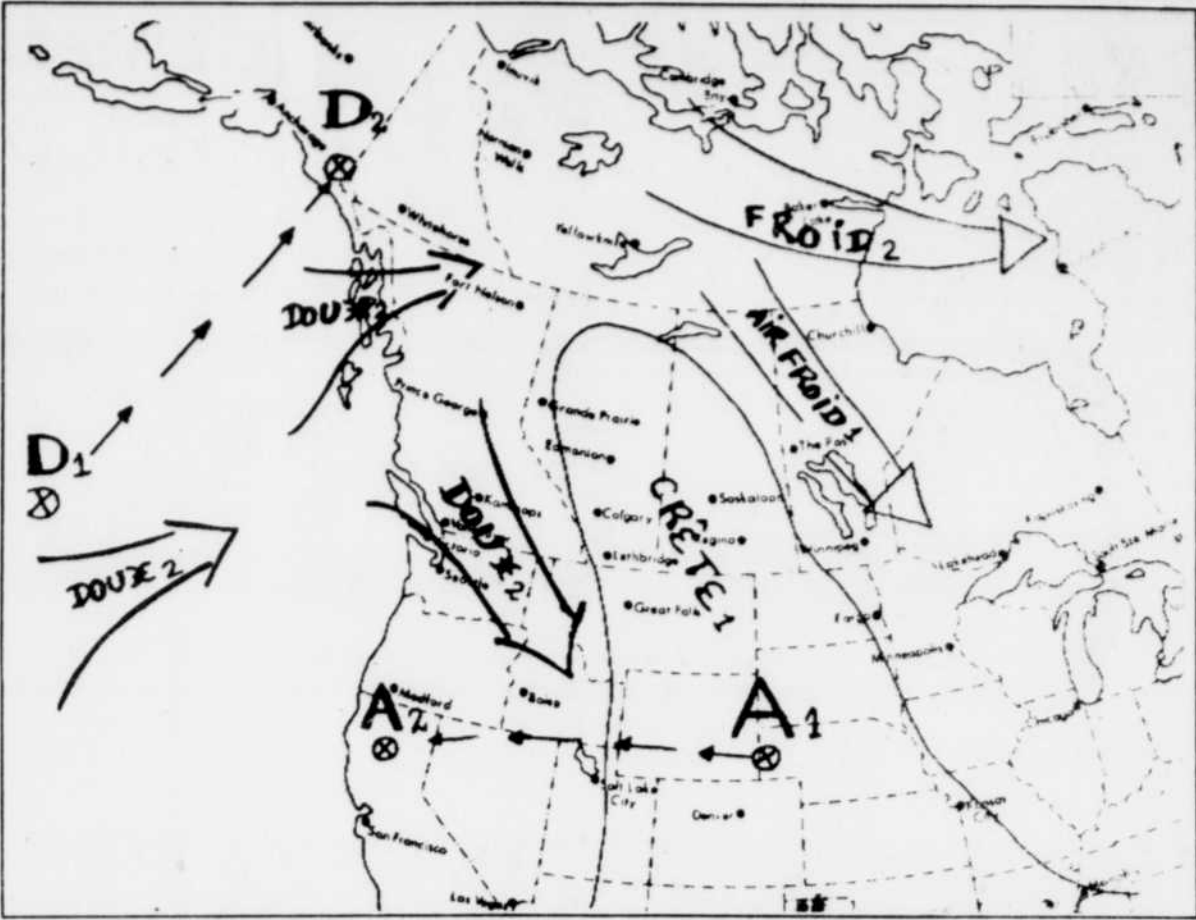
berta. Cette crête pompe l'air froid, venu des territoires du Nord-Ouest, en direction des Grands-Lacs, du sud des Etats-Unis, de la Floride, du Golfe du Mexique. C'est précisément ce que l'on vit en situation normale, l'hiver."

Que s'est-il passé? Cette crête de haute pression a en quelque sorte émigré vers l'ouest et a installé sa "station de pompage" sur la côte du Pacifique. Encore là, si cette émigration tranche avec le caractère plus sédentaire de cette crête, en hiver, elle n'explique pas tout le phénomène, mais...

Pendant cette émigration, il s'en déroulait une autre, celle-là concernant une masse d'air chaud importante située sur le Pacifique, sur la latitude de l'état du Washington, qui a grimpé depuis la mi-janvier en direction de l'Alaska, pour s'installer au sommet pour ne pas dire au nord de la Colombie-Britannique.

C'est justement cet air doux que la crête de haute pression pompe d'ouest en est, sur tout le pays... si bien que l'air froid, bien au nord, dans les territoires du Nord-Ouest, reste là où il est, c'est-à-dire voyage comme s'il se trouvait en situation d'été, c'est-à-dire d'ouest en est, mais bien au nord.

Si l'on reste dans le cadre des explications de physique, on pourrait dire que tout vient à s'équilibrer dans l'atmosphère, un monde vivant d'oscillations et si les actions (comme une série de mois à température plus basse que la normale) sont anormales, les réactions le seront tout autant.



La carte décrit la situation normale de la crête de haute pression (crête 1 en A1), l'hiver. Crête qui pomper habituellement l'air froid des territoires du Nord-Est vers les Grands-Lacs, le sud des Etats-Unis, etc. Cette crête s'est déplacée en position A2 pendant qu'en D1, une masse d'air chaud importante sur le Pacifique s'est installée au sommet de la Colombie-Britannique. C'est cet air que la crête pompe d'est en ouest, laissant l'air froid où il est, soit plus au nord. (Schéma, bureau de l'environnement atmosphérique local)

QUARTIER NORD
Secteur des rues Desgagné, Argyle, Ontario et zones voisines.

Séance d'information - consultation
Mardi, le 24 février à 19 h 30
Sous-sol de l'église
Notre-Dame du Perpétuel Secours

PROJET: Construction de résidences pour personnes âgées sur des terrains situés au sud de Desgagné.

INVITES: — Résidents des zones concernées
— Promoteurs: la Résidence du Perpétuel Secours
— Certaines autorités des Services techniques et du Conseil de Ville.

Publié par:
Les Services techniques
Le Service des Relations publiques
Ville de Sherbrooke

d'une ligne... à la page.

• PUBLI - PROMOTION • RELATIONS PUBLIQUES • PUBLICITE • CONCOURS • ANNONCES •

Bingo 500
La tribune double

2 MARATHONS CONSECUTIFS
d'une valeur de \$500⁰⁰ chacun

Vous pouvez recevoir \$1,000.

Chaque camelot, dépositaire, ou agent de route motorisée, dont le client gagne un prix, reçoit \$10⁰⁰

VOTRE GENEREUX CAMELOT VOUS DIT:
Ne perdez pas, ne détruisez pas, prenez bien soin de la CARTE DE BINGO insérée dans La Tribune du 14 février 1981. Elle vous sert à participer, non pas à 1, mais à 2 BINGOS MARATHONS.

MARATHON NO 1

MONTANT A GAGNER: \$500.

JEUDI, le 19 février 1981:
B-8, G-54, B-13, B-12, N-35, O-62, N-34, O-73, I-19, G-55

VENDREDI, le 20 février 1981:
B-5, G-47, G-53, G-46, O-68, I-18, N-39, I-20, G-59, N-45.

SAMEDI, le 21 février 1981:
B-9, N-41, B-14, I-24, I-22, I-16, N-42, G-50, I-28, N-33

LUNDI, le 23 février 1981:
B-4, O-61, G-51, I-27

MARDI, le 24 février 1981:
O-63

RÈGLEMENT:

- Le BINGO 500-double est une série de 2 BINGOS-MARATHONS successifs dont l'emplacement est de \$500 chacun. Si le numéro gagnant comporte le chiffre 9, le montant à gagner sera doublé automatiquement. Les \$500.00 additionnels seront remis par CKSH-TV (canal 9). Dans le montant de ces cas, il y avait plus d'un gagnant, le montant sera divisé entre eux.
- La seule carte de BINGO officielle est celle portant l'inscription La Tribune (couleur jaune) et distribuée dans le journal, le 14 février 1981.
- La carte La Tribune a été distribuée avec l'édition du 14 février 1981. Ici le hasard joue son rôle et nous ne pouvons garantir que chaque lecteur ou abonné a reçu cette carte. Il est très difficile d'exercer un contrôle parfait dans ce domaine.
- Quand votre carte est remplie (il s'agit d'un marathon), appelez immédiatement à La Tribune (563-1818) et demandez le responsable du BINGO pour la vérification de vos numéros.
- Pour vous qualifier, vous devez appeler AVANT MIDI (12h 00) le lendemain de la publication du numéro qui vous a permis de compléter votre carte.
- Pour les numéros publiés vendredis et samedis, vous avez jusqu'au lundi MIDI pour vous qualifier. Il est évident que le participant qui aura complété sa carte avec le ou les numéros du vendredi sera déclaré gagnant avant celui qui aura complété sa carte avec le ou les numéros du samedi ou du lundi.
- Le jour nous publions plus d'un numéro, un même jour, le premier numéro a priorité quand il s'agit de déterminer un gagnant.
- La décision de la direction de La Tribune concernant les gagnants sera finale et ces personnes devront répondre à une question d'habileté.
- La Tribune ne sera, en aucun cas, responsable pour plus de \$500.00 en argent même si la cause est due à une erreur typographique ou autres.
- La Tribune a payé ses droits exigibles quant à ce concours, en vertu de la Loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.
- Un litige quant à la conduite et l'attribution d'un prix de concours publicitaire peut être soumis à la Régie des loteries et courses.
- Les employés de La Tribune ne sont pas éligibles à ce concours.

L'ENVELOPPE D'ARGENT BONI

à **RADIO CHLT 63** en premier!

DES MILLIERS DE \$ A GAGNER.

UN CONCOURS FACILE — Il suffit d'écouter CHLT Radio 63, et de noter le montant d'argent mentionné par l'animateur.

PAYANT — Du lundi au vendredi, entre 7h 00 et 17h 00 chaque jour, nous communiquerons avec une des personnes qui aura rempli le coupon de participation ci-joint. Pour gagner, il faut répéter le montant exact dévoilé quelques minutes plus tôt par l'animateur de CHLT-Radio 63.

L'enveloppe BONI CHLT

Nom _____
Adresse _____
Ville _____
Code postal _____
Tel. _____

le 22e concours de la publicité française est dans l'air!

Le 22e concours de la publicité française est en pleine effervescence alors que depuis la mi-novembre, le comité d'organisation pour l'édition 1981 tient des réunions quotidiennes.

Sous la présidence de Daniel Tardif de Potentiel Inc., le comité organisateur qui est formé de neuf personnes verra à la bonne réussite du concours. Trois dates importantes ont été fixées par le comité: le 27 février, 17 heures, date limite pour les inscriptions, le 28 mars, jugement des pièces présentées et finalement le 25 avril, remise des Coqs.

La réglementation du concours demeure inchangée, il en est de même des catégories dans lesquelles pourront être inscrites pièces ou campagne. Les frais d'inscription seront de 100 dollars par campagne, 40 dollars par pièce, soit un montant identique à l'année dernière.

Le choix du jury se fera de la même façon qu'en 1980. Chaque agence sera sollicitée afin de fournir le nom de personnes susceptibles d'être membre du jury. Le concours nécessite un minimum de 30 jurés qui seront choisis parmi les noms suggérés.

Les Coqs d'or et les certificats d'excellence ne seront remis qu'à des créations canadiennes, originales, de langue française, conçues entièrement en français et ne comportant aucun élément emprunté à une annonce en toute autre langue. Elles devront avoir été publiées, affichées ou diffusées au Canada dans l'année précédente (1980).

Selon le président du 22^e concours, Daniel Tardif, les Coqs, ont aux fils des années, pris de plus en plus d'importance dans l'esprit des publicitaires. "elles les considèrent comme un couronnement comme une consécration, et c'est d'ailleurs ce que doit être chaque Coq". Il est cependant intéressant, affirme Tardif, de constater qu'un nombre de catégories sont sous-utilisées. Il est difficile d'en définir, les raisons précises mais chose certaine en présentant une pièce dans une de celles-ci les chances de gagner un Coq étaient l'an dernier très intéressantes.

En fait sept catégories sur 18 complètent moins de 15 inscriptions et une d'entre elles en comptait cinq. Après le 27 février l'étape importante du concours demeurera le jugement, celui-ci s'effectuera le samedi 28 mars avec la bienveillante collaboration de Télé-Metropole qui depuis quelques années déjà offre gracieusement au comité organisateur des salles et studios, alors que les Coqs seront remis lors de la soirée gala le 25 avril prochain.

King **Carnet Wellington**

REDIGE EN COLLABORATION

Vendredi le 6 mars aura lieu à 14 heures à l'église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours l'office de la journée mondiale de prières sous le patronage du Conseil oecuménique des chrétiens du Canada... la conférencière invitée sera Mlle Holly Blenkhorn...

qu'elle en rêve... particulièrement depuis que ce dernier est devenu une étoile...

Les étudiantes en techniques administratives du Cégep de Sherbrooke organisent un symposium sur le féminisme le 25 mars... elles vendront des billets au Carrefour de l'Estrie jeudi, vendredi et samedi...

Inter-Union

Un problème moderne, la solitude au milieu des autres. Une intervention discrète au service d'une société exigeante. Service personnel, confidentiel et efficace. Agence de rencontre sérieuse.

St-Hyacinthe, Trois-Rivières, Sherbrooke
3330, King Ouest, suite 150
Tél: 566-7966

Gilles Montigny a été élu sans opposition shérif des 7e et 8e rang de Stoke... il s'attend à recevoir son cheval et son étoile lors de la visite du prochain convoi ferroviaire venant directement de l'ouest, du far-west même...

NOUVEAU A SHERBROOKE

Côtes levées B.B.Q.

Des côtes longues et succulentes grillées lentement à la mode du sud dans un mélange d'épices du chef jalousement gardé.

Brasserie l'Emerillon,
92 Wellington sud, Sherbrooke, Qué.
Réservations: (819) 566-5116

Contrairement à tous ceux qui l'ont vu à l'oeuvre, Serge Roy n'est pas le moins du monde étonné de la rapidité avec laquelle il a maîtrisé la pâte à pizza... il l'explique en effet que la pâte ne lui était pas du tout un produit étranger après avoir passé cinq ans chez Kruger à Bromptonville...

Cécile Roselli a été tellement impressionnée par l'arbitre Robert Monfil de la Ligue de hockey junior majeur du Québec

la tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
Tel. 569-9201, J1K 2X8
Journal quotidien publié à Sherbrooke par La Tribune Ltée. Fondé le 21 février 1910

YVON DUBÉ
Président et Éditeur

JEAN-GUY FARAH
Adjoint au président (adm.) et Secrétaire-trésorier

LIONEL DALPÉ
Adjoint au président (prod.) et Éditeur adjoint

REDACTION
JEAN VIGNEAULT
Redacteur en chef
JACQUES LAFONTAINE
Chef éditorialiste-adjoint

SERGE GOSSELIN
Directeur de l'information
CHRISTIAN BELLAVANCE
Chef des nouvelles
GILLES DALLAIRE
Adjoint au chef des nouvelles
MICHEL DIONNE
Chef de pupitre
DENIS MESSIER
Directeur des pages sportives

PUBLICITÉ
FRANCOIS VAILLANCOURT
Directeur de la Publicité
DAWSON BEAULIEU
Chef des Ventes locales
PAUL ALLARD
Chef de la Production publicitaire

COMPTABILITÉ
L. ALCIDE BEAUCHER
Gérant au crédit

ATELIER
JACQUES E. LEDUC
Directeur (technologie graphique)
J. JACQUES DELORME
Chef des opérations
ANDRÉ BÉLANGER
Chef de la production

EXPÉDITION
MICHEL DOYON
Chef à l'expédition
ANDRÉ JACQUES
Adjoint à l'expédition

TIRAGE
GASTON GAGNÉ
Directeur au tirage
JACQUES ROY
Chef des ventes au tirage

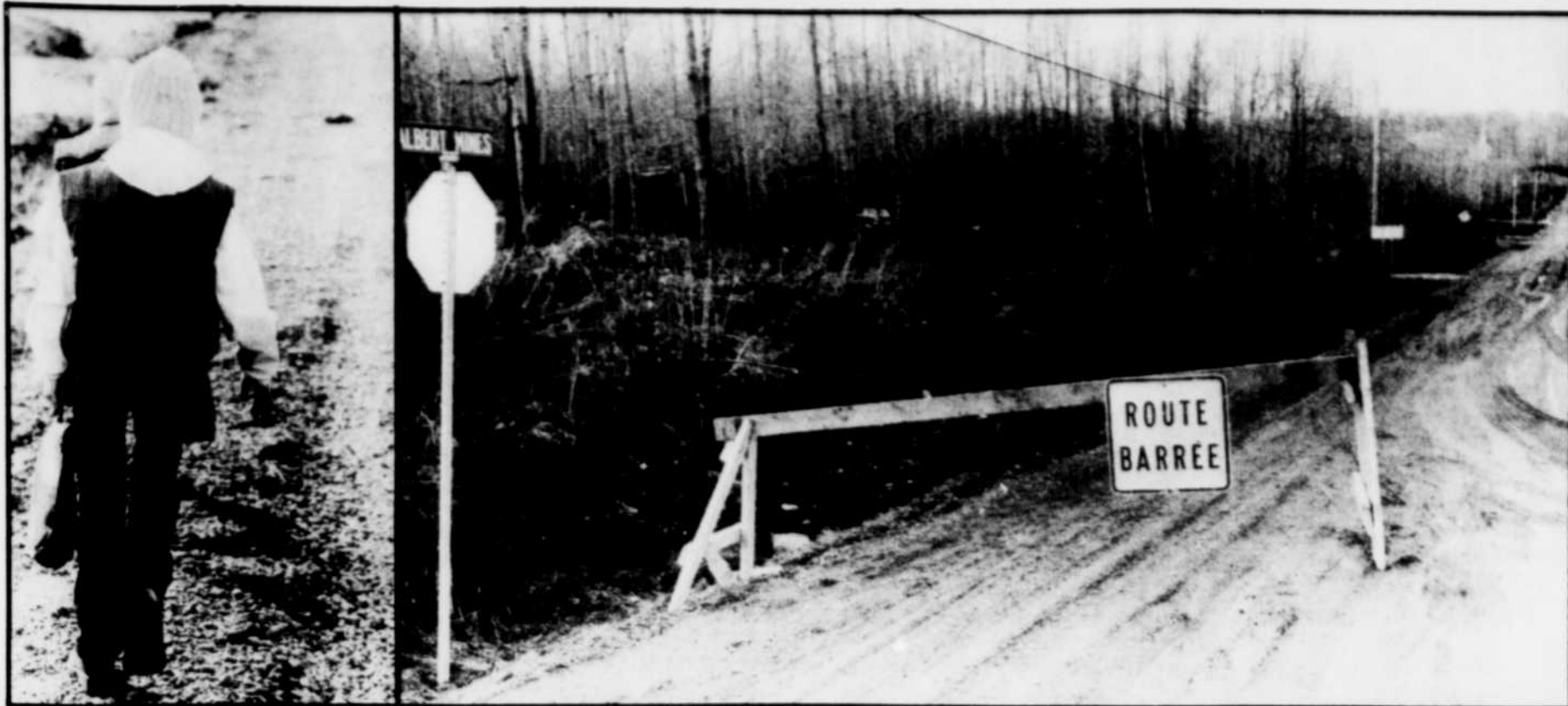
GÉRANTS DE DISTRICT
PIERRE BEAULIEU
Magog-Deux-Rives-Rock-Forest, Sherbrooke-Nord
CONRAD BERGERON
Sherbrooke-Ouest
YVES BERGERON
Sherbrooke-Nord
Valcourt-Bromontville
FRANCOIS DUBE
Lac-Mégantic
ANDRÉ FONTAINE
Sherbrooke-Est-Ouest
Lennoxville

MICHEL LAVOIE
Castrook - East Angus
GUY MANSEAU
Asbestos-Windsor-Richmond
JEAN-MARO PÉPIN
Sherbrooke-Est - Fleurimont
GASTON PINARD
Drummondville - Acton Vale
JEAN-LUC PINEAULT
Bois-France
JEAN-CHARLES POULIN
Therford et région

Courrier de deuxième classe: Enregistrement No 1539

Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf en droits desservis par camelot et routes motorisées: 1 an \$90.00, 6 mois \$60.00, 3 mois \$36.00. 1 mois \$15.00. Hors de notre territoire immédiat, Etats-Unis et autres pays: 1 an \$150.00, 6 mois \$90.00, 3 mois \$60.00, 1 mois \$25.00.

La Tribune est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'information: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similés de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.



Ces deux fillettes, Myriam et Marie-Noël Filipot, ont dû parcourir deux kilomètres pour retourner à la maison, car leur autobus n'a pu s'engager sur le chemin Smith.

Le dégel hâtif a rendu le chemin Smith, tout comme le chemin Albert Mines, dans le canton d'Ascot, dangereusement praticable pour les véhicules. Les automobiles y vont à leur risque, tandis que les camions, qui circulent plus facilement, causent des dommages considérables aux routes.

Bromptonville
Zonage agricole: entente avec la commission
page 4

Thetford Mines
Fournier Steel Works: atteinte au Code du travail
page 6

Vidéomonde: les employés RÉCLAMENT LEUR SALAIRE

SHERBROOKE (LD) — Passant par-dessus le conseil d'administration de Vidéomonde, les employés ont expédié un télégramme au ministre Clément Richard des Communications pour lui demander de veiller à ce que le versement des sommes dues soit effectué.

Les employés tiennent particulièrement à ce qu'on respecte une disposition de leurs contrats de travail. Le conseil d'administration s'engageait à donner au moins un mois d'avance dans le cas de mises à pied par suite d'un manque de fonds.

Or les employés ont été mis à pied après un avis de deux jours. Ils réclament donc l'équivalent d'un mois de salaire pour chacun puisqu'on n'a pas respecté une disposition de leurs contrats, a indiqué une porte-parole des employés.

Vidéomonde n'aurait plus d'argent en caisse, mais les représentants du ministère des Communications auraient déjà indiqué qu'on désirait au moins que la fermeture se fasse proprement. On espère que Québec verra à ce que les employés soient dédommages. Ce ministère subventionnait Vidéomonde; il n'a pas débouqué les autres versements de la subvention totale parce que l'organisme ne respectait pas les obligations sur l'auto-financement.

Le conseil d'administration de Vidéomonde devait se réunir hier soir pour discuter de quelle façon on fermait ce dossier. La participation de l'organisme au projet de télévision communautaire a pris fin le 13 février.

Des routes rendues impraticables

20 familles dans la boue

CANTON D'ASCOT (FG) — "Avec un chemin en aussi mauvais état, qu'est-ce qui arriverait si jamais il fallait que le feu prenne à quelque part? Qui nous viendrait en aide?"

"...qu'est-ce qui arriverait si jamais il fallait que le feu prenne quelque part?"
— Mme Sylvie Paul

Ce n'est toutefois pas sur un ton alarmiste que Mme Sylvie Paul, qui demeure avec ses parents, chemin Albert Mines, dans le canton d'Ascot, exprime ce commentaire. Mais pourtant, en voyant l'état pitoyable de cette route de terre, rendue presque totalement impraticable par les véhicules, en raison du dégel, il y a de quoi se montrer inquiet.

"Nous ne sommes pas isolés, mais ce n'est vraiment pas beau... mes deux enfants n'ont pas pu aller à l'école aujourd'hui (lundi), parce que l'autobus n'a pas passé", révèle pour sa part Mme Rose Galipeau, dont la famille demeure sur le chemin Smith: "une route qui fait pourtant un peu meilleure allure que le chemin Albert Mines. "Aujourd'hui, c'est pas trop pire, mais en de fin de semaine, c'était incroyable; il n'y a pas une automobile qui a réussi à passer", rajoute-elle.

Les chemins Smith et Albert Mines débouchent, le premier, sur la rue Belvédère, l'autre sur le chemin Bel Horizon. La situation actuelle, due à un dégel par trop hâtif, en plein mois de février, surviendrait pour la première fois. "Je n'ai jamais rien vu de semblable... jamais la route n'a été aussi endommagée", fait remarquer Mme Galipeau, échappant un commentaire qui en dit long: "c'est pas raisonnable du tout cette situation!"

une vingtaine de familles. Si personne n'a vraiment eu à souffrir de la situation, il n'en demeure pas moins que celle-ci, en plus de l'inquiétude qu'elle soulève dans l'hypothèse d'un incendie ou d'une hospitalisation d'urgence, cause plusieurs désagréments: enfants qui manquent de classe ou que les parents doivent reconduire et les voitures enlisées dans la boue ou endommagées n'en constituent par des moindres exemples. Hier après-midi, entre autres, l'autobus transportant Myriam et Marie-Noël Filipot, qui fréquentent l'école Marymont (que leur père avait conduites en automobile le matin), et dont les parents demeurent près du Centre de plein air Belvédère, a été dans l'impossibilité d'emprunter le chemin Smith et les à déposer à l'angle du chemin Belvédère, tant et si bien que les deux fillettes ont dû marcher au-delà de deux kilomètres pour retourner à la maison.

vacances, dimanche matin. "J'habite ici depuis cet automne et je ne pensais pas que le chemin pouvait devenir aussi affreux... quand je me suis installé, on m'a dit qu'une telle situation ne se présentait jamais; j'espère que cette année c'est exceptionnel et que ça ne reviendra pas", a-t-il livré.

Situation sérieuse

Le maire de l'endroit, Robert Pouliot, n'a pas caché que cette année, la situation s'avère particulièrement sérieuse. "Et il n'y a pas que ces deux chemins... je pense avoir reçu des plaintes d'au moins un résident de chaque rue de la municipalité", a-t-il indiqué.

Dès hier matin, il précise qu'un travail de réfection temporaire a été entrepris. Un entrepreneur a été engagé afin de parer au plus urgent. Celui-ci doit éliminer une certaine couche de boue, emplit de gravier les trous les plus gros, etc. "Il y en a pour qui ce travail ne paraît pas, mais il ne faut pas oublier que du moment qu'une automobile circule sur le chemin, tout est à recommencer... d'une certaine façon, je me console en me disant que ça ne se produit pas juste chez nous; bien d'autres municipalités ont des problèmes semblables."

Et la voirie dans tout cela? "Les gars de la voirie sont passés, ils ont vérifié, puis ils sont repartis et n'ont rien fait", dit Mme Galipeau, alors que Sylvie Paul estime que "si la route est aussi endommagée, je pense que c'est justement à cause de l'équipement lourd qui a passé dessus pour essayer d'apporter des réparations".

Pour sa part, M. Roger Labonté a eu toute une surprise en revenant de



Sylvie Paul

Outre le chemin Smith, de nombreuses routes de la région ont été fermées à la circulation en raison des dommages causés par le dégel.

Tel est le cas du chemin Gendron, une route secondaire qui relie Georgeville et Fitch Bay et qui est impraticable depuis quelques jours, de la route 255, un chemin de gravier reliant Bury et Bishopton, de la route 108, qui est fermée à la circulation entre Gould et Lingwick, de la route 216, qui relie Stoke et St-Camille, de la route qui relie Milan et Scotstown, des routes qui mènent à St-Mathias-de-Bonneville et d'une foule d'autres routes secondaires.

Festival: le conseil maintient sa position

SHERBROOKE (DB) — Le conseil de ville n'a pas modifié sa position devant la requête du comité des citoyens pour la survie du Festival des Cantons. Le Festival n'aura pas lieu au centre-ville en 1981 et si le conseil d'administration du Festival ne change pas sa décision de suspendre les activités, il n'y aura tout simplement pas de Festival des Cantons en 1981.

Réunis en séance hier, les membres du conseil ont prêté l'oreille aux propos du président du comité de citoyens, M. Robert Roy, qui n'a pas insisté outre mesure sur la nécessité de tenir le Festival des Cantons dans les rues commerciales du centre-ville soit Wellington sud, Dépot et Alexandre. La requête des citoyens sollicitait des membres du conseil un accord de principe sur la tenue d'un Festival à Sherbrooke et une reconsidération de leur position concernant le refus de présenter les activités au centre-ville. Après lecture de la requête, M. Roy a exploré une nouvelle avenue, celle de l'implantation en permanence du Festival des Cantons au parc Jacques-Cartier. Il a indiqué que cette alternative méritait d'être étudiée et pourrait servir à sauver la chèvre et le chou dans ce dossier.

M. Roy a souligné qu'il déplorait la rupture des communications entre la ville et le Festival. Il a laissé entendre que si chacune des parties demeurerait sur ses positions, il ne fallait pas songer à présenter le Festival.

Le maire de Sherbrooke, Me Jacques O'Bready, a précisé que le conseil n'avait pas à adopter un accord de principe sur la présentation d'un Festival des Cantons à Sherbrooke puisqu'il n'a jamais été opposé à la tenue de cette manifestation culturelle. Après avoir tablé la requête du comité de citoyens, Me O'Bready a suggéré à M. Roy de soumettre ses recommandations à l'attention des administrateurs du Festival des Cantons qui jugeront de la pertinence de présenter une nouvelle demande au conseil de ville.

Le ministre Lamontagne offre de transporter SYLVAIN ROY jusqu'en Allemagne

SHERBROOKE (LO) — Le ministre de la Défense nationale, Gilles Lamontagne, a indiqué hier qu'il pouvait assurer le transport du jeune Sylvain Roy, depuis l'aéroport militaire d'Ottawa jusqu'à Lahr, en Allemagne de l'Ouest.

diennes, lors d'un vol régulier.

M. Pelletier devait expliquer que le geste du ministre Lamontagne en est un d'exception bien qu'il ne soit pas un précédent, d'autres "cas humanitaires" en ayant déjà bénéficié.



Telle est la nouvelle communiquée par le député fédéral de Sherbrooke, Irène Pelletier, qui avait sollicité le ministre en ce sens.

Sylvain Roy, victime de rétinite pigmentaire, fait présentement l'objet d'une cueillette de fonds menée par le Club Lion de Sherbrooke, dans le but de financer les voyages qu'il doit effectuer à Moscou, seul endroit au monde où un traitement de la maladie est dispense.

A la suite d'un premier séjour dans la capitale de l'Union Soviétique, le jeune Roy a eu pour la première fois espoir d'éviter la cécité totale qui le guettait dans quelques années.

Selon les informations en provenance du député Pelletier, l'offre du ministre Lamontagne vaut pour deux personnes c'est-à-dire Sylvain et un accompagnateur, sa mère possiblement.

Le transport s'effectuera à bord d'un avion des forces armées cana-

Un régime cinq étoiles

★ ★ ★ ★ ★

le REER du Montréal Trust

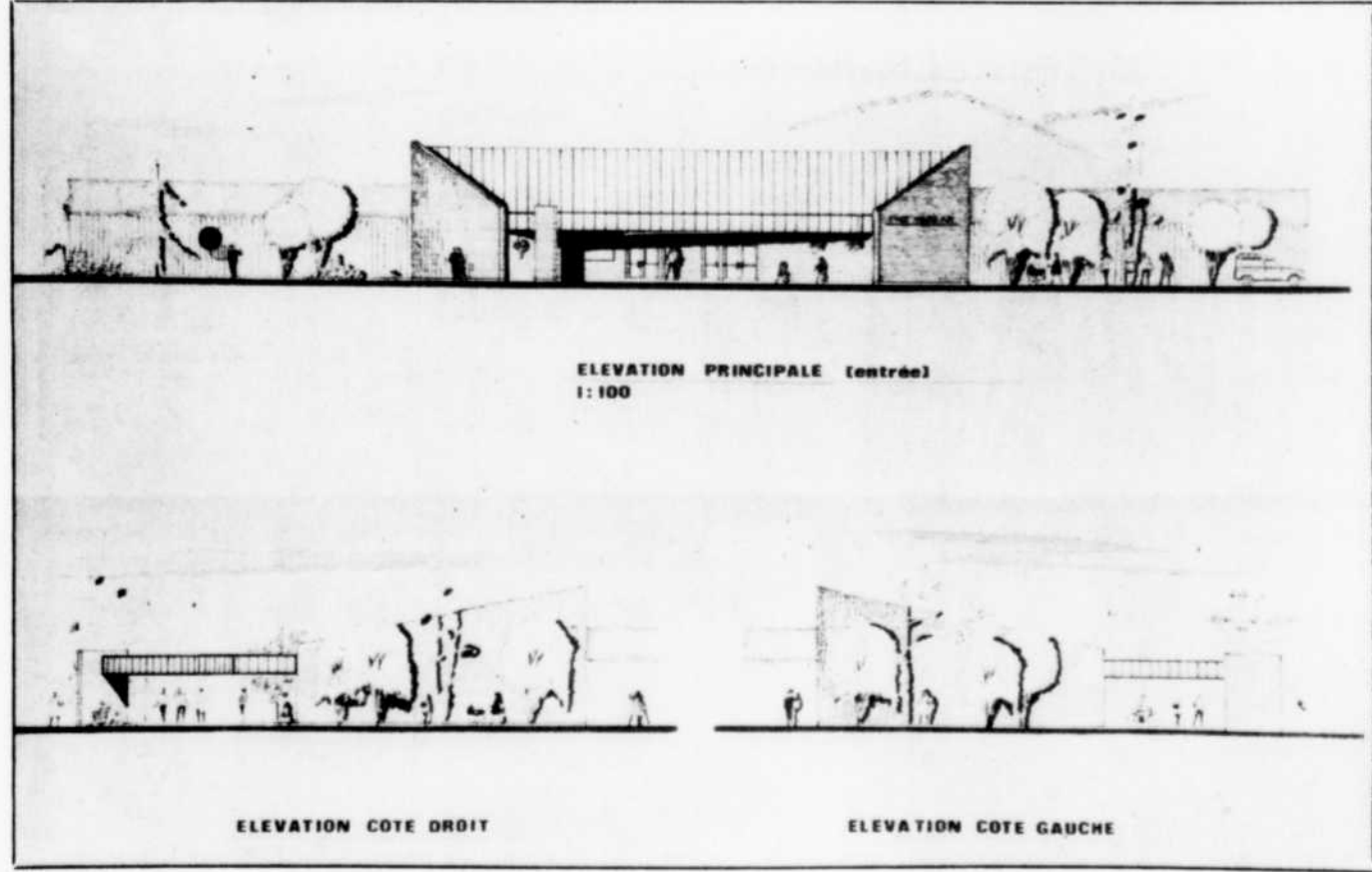
- ★ Placement avantageux
- ★ Possibilité de placements très souples
- ★ Frais minimes
- ★ Gestion professionnelle
- ★ Réputation solide

Pour en savoir davantage sur le REER cinq étoiles appelez-nous ou passez à nos bureaux sans tarder.

Jean-Guy Daniel
Directeur, services financiers
2524 King ouest, Sherbrooke, 565-1933

HEURES D'OUVERTURES SPECIALES

Jeu. le 26 Février de 8:30 @ 21:00 h.
Ven. le 27 Février de 8:30 @ 21:00 h.
Sam. le 28 Février de 10:00 @ 15:00 h.
Lun. le 02 Mars de 8:30 @ 21:00 h.



Aménagement du stade Amédée Roy réparti sur plusieurs phases

SHERBROOKE (DB) — Se conformant religieusement au budget de \$535,000 consenti pour la démolition et la reconstruction du stade Amédée Roy, les membres du conseil de ville ont décidé de répartir sur plusieurs phases l'aménagement complet du stade après une véritable séance de "gymnastique administrative".

Si le conseil avait endossé intégralement les propositions rattachées aux plans de l'architecte M. Michel Jubinville, élaboré à partir du résultat des consultations effectuées auprès des principaux intervenants liés au projet de reconstruction, il en aurait coûté environ \$60,000 de plus pour la réalisation entière du projet en 1981.

Devant cette situation, le conseiller du quartier centre, M. Roméo Bergeron, a saisi l'occasion pour rappeler aux conseillers qu'ils devaient s'en tenir aux dépenses autorisées et accepter une reconstruction en plusieurs étapes de façon à respecter la capacité de payer de la ville.

Ainsi, les installations majeures seront érigées en 1981, mais les améliorations qui devaient être apportées au système d'éclairage, à la clôture et au tableau indicateur ont été reportées à plus tard.

La bâtisse polyvalente dans laquelle on retrouvera les facilités indispensables à la présentation de rencontres de

baseball et d'événements spéciaux à l'occasion, sera construite en fonction d'une utilisation en toutes saisons. Les gradins pouvant contenir près de 1,200 spectateurs seront aménagés. Des estrades amovibles pourront être installées à l'extrémité des gradins et porteront à 2,000 la capacité maximale d'accueil du stade Amédée Roy. Le terrain demeurera tel qu'il est actuellement. Aucune modification ne sera apportée aux champs intérieur et extérieur. Une partie de la clôture, soit celle longeant la rue Parc, sera démolie en même temps que le stade. L'autre partie qui entoure presque entièrement le terrain de baseball, sera rafraîchie avant d'être remplacée dans une phase ultérieure.

Les conseillers ont longuement discuté de la disposition des gradins qui, initialement, regroupaient la majorité des spectateurs derrière le marbre et le long de la ligne du premier but. Les conseillers Claude Dallaire et Roger Gingués, en particulier, ont exigé que le stade Amédée Roy ait vraiment l'air d'un stade de baseball et que des gradins soient aménagés le long de la ligne du troisième but où se situaient quelques estrades amovibles. Afin d'éviter des coûts supplémentaires, les conseillers ont finalement convenu de déplacer vers le troisième but une partie des gradins situés le long du premier but.

Un choix judicieux pour étaler vos revenus exceptionnels et diminuer vos impôts

La rente à versements invariables

La rente à versements invariables a été conçue spécialement pour répondre aux préoccupations financières de ceux qui reçoivent une forte somme en quittant leur emploi, qui réalisent un gain de capital imposable ou qui perçoivent des revenus irréguliers, comme les artistes et les sportifs, par exemple.

Un contrat avantageux
Cette rente constitue en fait un contrat qui vous permet d'étaler un tel revenu sur

un certain nombre d'années et d'en différer ainsi l'impôt.

Un placement intéressant
La rente à versements invariables de la Fiducie du Québec garantit un intérêt élevé pour la durée du contrat. Et il n'y a aucuns frais d'adhésion, de gestion, ni de fermeture.

Nos conseillers se feront un plaisir de vous fournir plus d'informations, ou même une soumission immédiate.

Venez ou téléphonez.
Nos succursales Modes d'épargne sont ouvertes jusqu'à 21 heures ce soir. De 9 heures à 17 heures le samedi 26 février.

SHERBROOKE
Place Jacques-Cartier
(819) 566-5667
1 800 567 6920



Fiducie du Québec

MONTREAL (514) 281-8840 LAVAL (514) 668-5223 QUÉBEC (418) 653-6811 CHICOUTIMI (418) 549-5746

desjardins

Zonage agricole: un protocole d'entente signé entre Bromptonville et la Commission

BROMPTONVILLE (GC) — La localité de Bromptonville et la Commission québécoise du zonage agricole ont signé un protocole d'entente concernant la répartition des terres agricoles dans cette petite municipalité des Cantons de l'Est.



Clément Nault

Au total, plus de 70 pour cent du territoire de Bromptonville, qui s'étend sur une superficie de 1.200 acres, a reçu la désignation de "zone blanche" pour son développement domiciliaire et commercial.

Les constructions existantes occupent déjà une superficie de 300 acres et la Commission québécoise du zonage agricole a accepté de libérer un autre 400 acres afin de répondre au développement futur la municipalité.

Par contre, plus de 500 acres de terrains, situés dans les limites de Bromptonville, ont été désignés comme territoire agricole afin de les protéger contre tout développement domiciliaire ou commercial.

Le maire Clément Nault, s'est dit satisfait de la décision de la Commission québécoise du zonage agricole bien qu'originellement la localité de Bromptonville aurait aimé voir dézoner complètement son territoire.

"Nous avions demandé à ce que 100

pour cent de notre territoire soit désigné comme zone blanche, mais nous savions au départ que notre demande était irréaliste", de commenter M. Nault.

Toutefois, le maire de Bromptonville aurait préféré que la décision de la Commission québécoise du zonage agricole englobe dans sa désignation des zones blanches un plus grand

nombre de territoire facilement accessible.

"Nous avons obtenu le dézoning d'au moins 300 acres de terrains, mais en réalité, la décision de la Commission touche surtout des terres difficiles à aménager", de commenter M. Nault.

En fait, Bromptonville a obtenu majoritairement le dézoning du cen-

tre-nord de son territoire, face à la compagnie Kruger.

Selon M. Nault, une partie de ce territoire est difficilement accessible en raison de la dénivellation élevée du terrain et des problèmes qu'occasionnerait l'aménagement d'un service d'aqueduc.

Toutefois, M. Nault a précisé que la décision de la Commission répondait

aux besoins de Bromptonville pour au moins les dix prochaines années.

"Nous avons encore de l'espace pour aménager au moins 200 maisons en terrain accessible", de révéler M. Nault tout en précisant que Bromptonville connaissait une progression de son développement domiciliaire d'environ 20 nouvelles constructions par année.

Denise Skoropad conserve son poste à la CSRE

SHERBROOKE — "Comme je crois pouvoir travailler honnêtement et efficacement, et cela sans porter préjudice aux élèves, au personnel des écoles ni à la Commission scolaire régionale de l'Estrie, j'ai pris la décision, appuyée en cela par le vice-président, M. John Hayes, de continuer à travailler pour la CSRE malgré ma candidature dans le comté de Richmond".

C'est en substance ce qu'a déclaré devant le conseil des commissaires de la Régionale de l'Estrie Mme Denise Skoropad, hier soir.

Mme Denise Skoropad croit qu'il lui serait facile d'abandonner son travail à la Régionale pour faire sa cam-

pagne électorale: "Ce serait la voie facile, dit-elle, mais je ne prends jamais la solution la plus facile. Je resterai donc. Si j'étais élue toutefois, je crois qu'il serait de mon devoir de me consacrer à mes électeurs seulement."

Mme skoropad s'est dite disposée, toutefois, "en toute démocratie", à écouter les remarques des 75 commis-

s'est même dite prête à remettre sa démission si tel était le voeu du conseil.



John Hayes



Denise Skoropad

Tran Van Tai toujours sous observation

SHERBROOKE — Même si Tran Van Tai a en quelque sorte réglé ses problèmes avec la justice, il demeurera sous observation jusqu'à ce que le psychiatre Pierre Gagné décide qu'il en soit autrement.

Lors de sa dernière visite devant le juge Benoît Turmel de la Cour des sessions de la paix, l'individu, âgé de 26 ans, avait enregistré un plaidoyer de culpabilité à une accusation réduite, à savoir de menaces et non de possession d'un couteau de cuisine dans un dessin dangereux, comme il avait été préalablement et formellement inculpé.

La défense représentée par Me Marc

Montplaisir et la poursuite par Me Michel Avotte étaient d'accord pour dire que la plainte portée était davantage technique dans le but de faire soigner l'individu et de ne pas empêcher de dénicher un travail, lui qui est nouvellement arrivé au pays.

L'incident remonte au début de la semaine dernière, alors qu'en pleine classe, au Centre d'orientation et de formation pour immigrants, on croit que l'accusé aurait tenté de se suicider ou à tout le moins de se blesser devant son épouse dont il est séparé.

En le soumettant un engagement de garder la paix pour un an, le juge Turmel

a émis diverses conditions, notamment, que l'accusé ne pos-

sède aucune arme, qu'il évite de revoir son épouse et enfin,

qu'il demeure sous observation jusqu'à ce que le Dr Gagné

le juge suffisamment rétabli pour reprendre une vie normale.

Vol dans la cour de la Caisse de St-Elie: Pruneau et Drouin plaident non coupable

SHERBROOKE — Daniel Pruneau, âgé de 29 ans, d'East Angus et Daniel Drouin, âgé de 26 ans, de Lennoxville ont plaidé non coupable aux accusations de vol avec violence, de port de cagoule et d'utilisation d'arme à feu dans la cour de la Caisse populaire St-Elie, vendredi soir.

Le juge Louis-Denis Bouchard de la Cour des sessions de la paix a reporté leur requête en détention jeudi. En ce qui concerne Pruneau, le défenseur Jacques

Blanchette a ajouté qu'il n'avait pas l'intention de s'opposer à la requête en détention jusqu'à l'enquête préliminaire. Me Michel Dussault représente Drouin.

Quoi qu'il en soit, le procureur Paul Crépeau a suggéré de reporter l'enquête préliminaire à jeudi "pro forma", qu'à ce moment il y aurait communication de preuve dont le contenu pourrait être versé à l'enquête.

Vendredi soir, le 20 février, les agents de la Sûreté du Québec, avant

sans doute eu méche qu'un vol allait se commettre à St-Elie, ont mené une opération aux alentours de la Caisse populaire St-Elie.

Effectivement vers 21h30, un employé du Marché Clément de St-Elie, situé tout à côté de la caisse, allait y faire le dépôt des recettes de la soirée.

A ce moment, deux individus, masqués et armés, ont surgi des ténèbres pour s'accaparer du sac d'argent. Les po-

liciers interviennent, les deux individus abandonnent l'argent et tentent de prendre la fuite à bord du véhicule de leur victime avec le résultat que l'opération policière, ponctuée de coups de feu, mène à l'arrestation des deux suspects.

Pruneau et Drouin sont déjà connus des policiers. Le premier pour avoir participé à une évasion spectaculaire du Centre de détention de la rue Winter, au début de mars 1979, en compagnie de deux autres individus; le second parce qu'il fait partie du groupe de motards les G-tans.

saires présents à l'assemblée d'hier soir si ceux-ci voulaient faire des commentaires sur sa position. Elle

Son intervention n'a cependant reçu aucun écho dans la salle où étaient rassemblés les commissaires.

Comparution de Dutil reportée au 23 mars

SHERBROOKE — Le juge Louis-Denis Bouchard de la Cour des sessions de la paix a accepté de reporter la comparution de Richard Dutil, âgé de 32 ans, de Sherbrooke, au 23 mars parce qu'un rapport du Dr Pierre Gagné, psychiatre au Centre hospitalier de Sherbrooke, indiquait que Dutil n'était pas encore apte à se présenter devant la cour.

Dutil est soupçonné d'une double tentative

de meurtre à l'égard de son épouse Suzanne, âgée de 28 ans et de Pierre Gélinas, âgé de 30 ans, de North Hatley.

L'incident reproché à l'accusé est survenu au casse-croûte Bernard, situé à l'angle des rues Galt et Lisieux, le 22 janvier, vers 16h00.

À la suite de l'incident, Mme Dutil a reçu les premiers soins à l'hôpital pour une blessure à un bras alors que M. Gélinas subissait une intervention chirurgicale.

Cause de délit de fuite qui joue à saute-mouton

SHERBROOKE — "Cela fait cinq fois que je viens et j'aime mieux vous dire que j'ai mon tas!" de dire d'une voix bourru un homme accusé de délit de fuite mais dont la cause a joué à saute-mouton depuis l'été 1980 jusqu'en février 1981.

Il n'était pas comme d'habitude, quand il a entendu le juge Benoît Turmel de la Cour des sessions de la paix reporter le procès au 20 mars.

Pourtant hier matin, il ne devait s'en prendre qu'à lui-même parce qu'il était en retard et que la poursuite, croyant à un défaut (surtout qu'il avait lais-

sé entendre à sa dernière visite qu'il en avait assez de perdre son temps) avait libéré les témoins qui avaient déjà quitté le palais de justice à l'arrivée de l'accusé.

À chaque fois que le procureur ouvrait la bouche pour donner des explications sur la cause, l'accusé rouspétait en arrière. Pour expliquer ce rouspétage, il a simplement dit: "C'est moi mon propre avocat, alors il faut bien que je parle quand je ne suis pas d'accord; j'ai bien le droit."

Ce sera une cause ardue et âpre que l'audition de ce délit de fuite.

Des plaques "X" qui se détachent trop facilement

SHERBROOKE — "C'est curieux! C'est la troisième fois que j'entends une cause semblable et c'est toujours dans les parcs de stationnement de brasserie que ça se passe."

Le juge Benoît Turmel a donc entendu du déjà entendu à la Cour des sessions de la paix quand un jeune homme a plaidé coupable d'avoir "trouvé" par terre une plaque d'immatriculation "X" dont il avait paré son véhicule.

Mais on ne prend pas un défenseur de cour et la réplique se fit entendre: "En tout cas, mon-

sieur le juge, il s'agit de la première offense de mon client et tout ce que son geste a permis c'est que le véritable propriétaire a récupéré son bien plus rapidement de cette façon."

Le juge Turmel a accordé un sursis de sentence au jeune homme et l'a soumis à une probation d'une année... mais ça n'explique tout de même pas le phénomène: comment cela se fait-il que les plaques d'immatriculation "X" tombent par terre plus souvent dans les cours de brasserie qu'en tout autre lieu?

Affaire du vol à la Combustion Engineering: enquête prévue le 4 mars

SHERBROOKE — L'enquête préliminaire d'Yves Lavoie, un des co-accusés des vols qualifiés à l'égard d'un employé de nuit de la Combustion Engineering de la rue Roy et du curé de la paroisse Immaculée-Conception, reviendra sur le tapis, le 4 mars.

Le juge Laurent Dubé de la Cour des sessions de la paix a entendu quatre témoins hier, dont trois appelés en défense, à cette étape de l'enquête au sujet d'une preuve de voire dire.

Sylvie Desloges, Francine Pomerleau et Richard Raiche avaient été conduits au quartier général de la Police municipale lors des diverses arrestations ayant ponctuée l'enquête policière.

Ils ont tous témoigné à l'effet que malgré leur demande et leur désir,

on ne leur avait donné aucune chance de rejoindre un avocat.

Sauf dans le cas de Raiche dont les propos n'ont pas été démentis, on a réfuté les propos avancés par les autres témoins.

En contre-preuve, Me Paul Crépeau avait assigné à la barre le détective Michel Salvail qui a déclaré que pour personne n'avait fait la demande d'un avocat au quartier général.

Le détective Salvail se trouvait toujours dans la boîte lorsque le juge Dubé a reporté l'enquête en mars.

Me Jocelyn Gaudette et Me Jacques Blanchette agissent pour la défense dans cette affaire qui implique également les frères Yvon et Daniel Paquette. Les délits reprochés datent du temps des Fêtes.

Une dame âgée voulait le procureur comme avocat

SHERBROOKE — "Madame, avez-vous consulté un avocat? Si non il y aurait peut-être lieu de le faire" de suggérer à une dame, âgée de 65 ans, le procureur Paul Crépeau.

"Je pourrais vous le demander à vous, n'est-ce pas? Vous, vous êtes bien un avocat?" de répliquer la dame.

Il n'en suffisait pas davantage pour que, tous aussi moqueurs les uns que les autres, les avocats présents à la Cour des sessions de la paix se mettent à souffler sur un ton non équivoque "et y est bon à part de ça", "y est bon".

Me Crépeau se lève et s'adresse au juge Louis-Denis Bouchard et à la dame: "Je représente la poursuite, je ne peux vraiment pas vous conseiller; je ne sais pas s'il y aurait pas lieu..." effectivement, il y avait lieu et Me Claude Leblond a bien voulu accepter de représenter la dame.

Enfin, tenant compte du fait que tous ces vols appartenaient à une même période et devant le repentir exprimé par l'accusée, le juge Bouchard la condamne à un autre \$50 d'amende en l'invitant à se rappeler de cette leçon si jamais les doigts y dérangeaient à nouveau.

Pour faire de **GROSSES ÉCONOMIES** consultez régulièrement **LES PETITES ANNONCES** dans **LA TRIBUNE** **569-9501**

CAMION FORD 350 1 TONNE 1977
Roues doubles essieu arrière, capacité de 10,000 livres. Boîte en acier de 11'x7'. Peu de millage. Condition A-1
CHAINE SELECT INC.
R.R. 4, Drummondville, BM 178, J2B 6V7
1-819-478-2425

L'EQUIPE CHRYSLER
vous offre une possibilité de rabais de **\$200.**
sur les camions et voitures neuves 1981 financés

Demandez plus de renseignements chez **WEEDON AUTOMOBILE**
Tél.: 877-2833

Gaston Dumas co-prop.
Simon Fontaine co-prop.

PLYMOUTH HORIZON 40 MAG cote combinée urbaine routière
PLYMOUTH TC 35 MAG Cote combinée urbaine routière
PLYMOUTH RELIANT 38 MAG cote combinée urbaine routière

Weedon Automobile et Plymouth
battent la marche avec des voitures à traction avant qui consomment peu d'essence.

AUSSI
Quelques modèles 1980 en stock avec des possibilités de rabais de **\$200.00 à \$500.00**
Demandez nos prix qui défient toute concurrence.

Représentant: Eddy Couture, East Angus - tél. 832-3202
WEEDON AUTOMOBILE (1977) INC.
WEEDON, QUE. JOB 3JO Route 112
Tél.: 877-2833

La région de Coaticook pourrait donner naissance à la première municipalité régionale du territoire de Missisquoi

par Guy Crevier

MAGOG — La région de Coaticook pourrait donner naissance à la première municipalité régionale de comté à être formée sur le territoire de la zone de consultation de Missisquoi qui regroupe six comtés ruraux des Cantons de l'Est et du bassin du Richelieu.

En effet, le comité de consultation de la zone de Missisquoi a entériné les propositions de découpage de 17 localités de la région de Coaticook qui ont

capables et ont été forcés de découper le mastodonte à l'aide de torches à acétylène pour l'arracher à sa prison de boue.

Le poids-lourd qui a subi des dommages évalués à plus de \$60.000 appartenait à une firme spécialisée dans le transport du lait. Son conducteur n'a pas été blessé.

Un camion-remorque démolé

ISLAND BROOK — Un camion-remorque qui avait échappé à la maîtrise de son conducteur a été démolé quand il a heurté un arbre après avoir fait une embardée en bordure de la route 212, à quelques kilomètres d'Island Brook.

Le choc a été si violent que les dépanneurs qui ont tenté de tirer le camion-remorque du fossé en ont été in-

capables et ont été forcés de découper le mastodonte à l'aide de torches à acétylène pour l'arracher à sa prison de boue.

Le poids-lourd qui a subi des dommages évalués à plus de \$60.000 appartenait à une firme spécialisée dans le transport du lait. Son conducteur n'a pas été blessé.

Résidence d'été visitée par des voleurs

STE-CATHERINE — Des voleurs qui se sont introduits dans une résidence d'été construite en bordure du lac Magog, à quelques kilomètres de Ste-Catherine, en fracassant une fenêtre se sont emparés de quelques sacs de couchage, d'un réchaud et de bibelots d'une valeur approximative de

\$400.

Le vol qui a sans doute été commis il y a quelques semaines n'a été signalé que récemment aux policiers du détachement de Coaticook de la Sûreté du Québec par le propriétaire du chalet dévalisé.

Chalet pillé à Stanstead-Est

STANSTEAD-EST — Des cambrioleurs qui, pour pénétrer dans un chalet construit en bordure d'une route peu achalandée de la municipalité de Stanstead-est, ont dû fracasser une fenêtre n'ont pas déployé tous ces efforts en vain puisqu'ils y ont fait main basse sur un butin évalué à \$1.500.

Les voleurs qui se sont enfilés en emportant, outre un canot d'une longueur de 17 pieds, des lampes, des sacs de couchage, des outils et des bibelots n'ont pas été capturés par les policiers du détachement de Coaticook de la Sûreté du Québec qui tentent de leur mettre la main au collet.

Vol de scies mécaniques et d'outils

STOKE — Des voleurs ont emprunté, à la faveur de la nuit, une route peu achalandée qui mène à un chantier forestier exploité, à mi-chemin entre Stoke et Windsor, par la société Domtar et y ont fait main basse sur des scies mécaniques et des outils évalués à plus \$15.000.

Les malfaiteurs qui, de toute évidence, avaient préparé leur coup de longue main auraient pris la fuite à bord d'une camionnette. Ils n'ont pas encore été capturés par les policiers du détachement de Richmond de la Sûreté du Québec qui tentent de leur mettre la main au collet.

Quéabrique: retour à la normale

EAST ANGUS — L'incendie qui, vendredi, a fait rage, pendant quelques heures, à l'usine de la société Quéabrique, n'empêchera pas cette firme d'honorer, à la date convenue, les commandes de ses clients, a assuré, hier, M. Ernest Fortin, un des administrateurs de cette entreprise, qui a révélé que l'incendie n'avait en aucune façon affecté la capacité de production de l'usine où, dès hier matin, la vie avait repris son cours normal.

Les flammes qui ont pris naissance dans une pièce où est entreposée de la sciure de bois et qui ont causé des dommages évalués à quelques milliers de dollars ont rapidement été maîtrisées par les pompiers de la ville d'East Angus.

Il y a un peu plus de deux ans, un violent incendie avait rasé cette usine, causant des pertes matérielles évaluées à plus d'un demi-million de dollars.

Voiture volée retrouvée en piteux état

STE-CATHERINE — Une automobile qui avait été garée en bordure d'une rue peu achalandée de Sherbrooke a été retrouvée dans un fossé, près de Ste-Catherine, quelques heures à peine après avoir été volée.

La voiture qui était évaluée à quelques centaines de dollars a subi de lourds dommages.

Le voleur qui a pris la fuite après l'embardée n'a pas été capturé.

Vol de \$300 de bijoux à Asbestos

ASBESTOS — Un cambrioleur s'est faufilé à la faveur de la nuit, dans un immeuble du quartier des affaires d'Asbestos et y a fait main basse sur des bijoux évalués à \$300.

Le voleur qui, son crime commis, s'est empressé de prendre la fuite n'a pas encore été capturé par les policiers.

Lac-Mégantic en bref

Subvention de \$10,000

LAC-MEGANTIC — Claude Tessier, député fédéral de Mégantic-Compton-Stanstead au nom du ministre de l'Expansion Economique régionale le MEER, M. Pierre De Bané, a annoncé l'approbation d'un projet d'agrandissement à Lac-Mégantic. La compagnie Multi-Copie de Lac-Mégantic Inc. recevra une subvention de \$10.000 pour son imprimerie. La subvention représente 20% du coût d'immobilisation autorisée.

cités à comparaître. Les policiers municipaux ont émis 85 billets pour diverses offenses au code de la route dont 29 pour parcomètres et 45 pour stationnement interdit. 11 accidents ont été couverts. Du côté des incendies, quatre ont été signalés dont deux qui se sont déclarés dans les limites de la localité de Frontenac. A la perception, le total s'élève à \$774.60 dont \$620 en parcomètres et \$99.60 en taxe d'amusement.

Sollicitation

La Chambre de commerce réitère son message auprès des commerçants, industriels et de la population en général afin que soit portée à son attention toute sollicitation venant de l'extérieur qui n'a pas au préalable reçu d'autorisation écrite de la part de la Chambre. Déjà, quelques cas ont été soumis à l'attention de la Chambre. Récemment, la Chambre locale remettait à ses membres, une vignette spéciale qui est apposée à l'entrée des commerces.

Permis de construction

\$68.123 de permis de construction ont été émis au cours du mois de janvier. C'est du moins ce que révèle le rapport mensuel du directeur des services techniques, M. Robert Mercier.

Il s'agit de 8 permis évalués à \$25.000 ou moins.

De ce nombre, 5 permis totalisant \$31.956 pour des réparations à des maisons simples, 2 permis pour \$18.139 pour des réparations ou modifications à des maisons bi-familiales et finalement 1 permis de \$18.028 pour des réparations à une bâtisse à logements.

Aucun permis pour des constructions nouvelles n'a été émis.

Rapport policier

En janvier, 99 appels ont été logés au quartier général de la Sûreté municipale. Au chapitre des plaintes, 20 ont été reçues dont un vol à main armée, trois vols par effractions, trois vols simples, deux vols de véhicules automobiles et un vol de motoneige.

La valeur de la marchandise présumément volée s'élève à \$3.755.64 tandis qu'une somme de \$2.535.84 en marchandise diverse était retrouvée après enquête. Trois personnes ont été

émis le désir de se regrouper au sein d'une municipalité régionale de comté à caractère agricole.

D'ailleurs, le comité de la zone de consultation de Missisquoi déposera officiellement au cours des prochains jours, à Québec, son rapport provisoire de découpage pour l'ensemble de son territoire.

Ainsi, la proposition de découpage du territoire retenue pour la création d'une municipalité régionale de comté dans la région de Coaticook devrait recevoir, dans les plus brefs délais, l'accord du ministre des Affaires municipales, M. Jacques Léonard.

Pour le président du comité de la zone de consultation de Missisquoi, M.

Pierre Bonin, il ne fait aucun doute que le projet de regroupement mis de l'avant par les localités de la région de Coaticook correspond en tous points aux critères qui sous-tendent la création d'une municipalité régionale de comté.

En fait, même à partir du moment

où une municipalité régionale de comté est en voie de recevoir ses lettres patentes, rien n'empêche une localité voisine de modifier sa proposition de découpage et de joindre les rangs du nouveau regroupement.

D'ici à une quinzaine de jours, les localités concernées pourraient même convoquer leur première réunion de conseil provisoire des maires afin d'éclaircir la question de la représentativité et de désigner la localité qui deviendra le chef-lieu de la future municipalité régionale de comté.

A première vue, tout indique que la question de la représentativité ne soulèvera aucun problème puisque la majorité des maires impliqués se sont dits favorables à une représentativité qui respecte le principe "une municipalité, un vote".

Selon les premières indications fournies par le comité de la zone de consultation de Missisquoi, la future municipalité régionale de comté pourrait être formée des villes de Coaticook et Waterville, des municipalités rurales de Stanstead Est, Barnston, Barnston Ouest, Barford, St-Herménégilde, Dixville, Compton village, Compton Station, Martinville, Ste-Edwidge de Clifton, St-Mathieu de Dixville et St-Venant, ainsi que des cantons de St-Herménégilde, Compton et Hereford.

Au total, les 17 municipalités concernées regroupent plus de 16.500 habitants, ce qui répond aux normes proposées par le ministère des Affaires municipales.

Le pont Fairview bientôt éclairé?

LENNOXVILLE (MC) — Si tout se déroule comme prévu, le pont Fairview de Lennoxville sera bientôt pourvu d'un système d'éclairage adéquat.

Cette nouvelle, rendue publique par le conseiller responsable du dossier, M. Pierre H. Massé, lors de la dernière réunion du conseil de ville, fait suite à une demande logée par la ville auprès du ministère des Transports en date du 15 janvier dernier.

Selon le conseiller Massé, il est urgent pour Lennoxville de voir à l'éclairage du pont en question, un pont qui a souvent fois été le

théâtre d'accidents routiers les plus dramatiques.

"Le manque d'éclairage du pont Fairview, de dire M. Massé, a certainement été la cause de plusieurs accidents ces derniers temps et une telle situation se doit d'être corrigée dans les plus brefs délais."

Comme l'installation du système d'éclairage est subordonnée à l'obligation par la ville d'en assurer l'entretien, le conseil a donc résolu, lundi soir dernier, de faire parvenir au ministère des Transports une motion en ce sens.

Yvon Bélair candidat du PQ dans Orford

SHERBROOKE — Un commerçant de Magog, M. Yvon Bélair, sera déclaré candidat officiel du Parti québécois dans la circonscription d'Orford.

Connu également comme vice-président de la Chambre de commerce

Magog-Orford, M. Bélair sera seul en lice lors de cette assemblée; le délai prévu pour s'y présenter étant maintenant écoulé.

La rencontre aura lieu le dimanche 1er mars, à 14 heures, à la salle Saint-Jean Bosco de Magog et c'est le député de Drummond et ministre du Revenu dans le cabinet Levesque, Michel Clair, qui a été invité à prendre la parole à cette occasion.

D'autre part, l'association pequist du comté, sous la direction de son nouveau président, M. Alcide Clément, de Saint-Elie d'Orford, réunissait ses membres dimanche, à Deauville, afin de discuter du programme électoral local du parti.

Sous-sol incendié: \$10,000 de dégâts

EAST ANGUS — Un incendie qui a vraisemblablement été allumé par un court-circuit a ravagé le sous-sol d'un immeuble construit en bordure de la rue St-François, à East Angus, causant des dégâts évalués à plus de \$10.000.

Les flammes qui ont léché le pla-

fond de la pièce et endommagé les meubles et les vêtements qui y étaient entreposés ont été rapidement maîtrisées par les pompiers.

L'immeuble ravagé par l'incendie est habité par M. et Mme Cyrias Pomerleau.

Le 1^{er} janvier, 42,000 titulaires de police de La Confédération ont reçu \$17 millions en protection supplémentaire... sans aucuns frais!



Ce qu'a fait La Confédération est pratiquement inédit dans les annales de l'industrie de l'assurance-vie au Canada. Nous avons augmenté d'une somme globale la protection qu'offrent certaines polices avec participation dont la longévité a été plus grande que prévu et à l'endroit desquelles le résultat des placements a été meilleur qu'on ne l'avait espéré.

Étant donné les effets de l'inflation, nous avons cru que la meilleure façon de partager les avantages d'un taux de mortalité moins élevé et ces résultats favorables des placements était d'augmenter la couverture d'assurance.

Environ 42.000 titulaires de police qui ont conservé leur assurance auprès de notre compagnie durant plus de 20 ans en ont bénéficié. La plupart d'entre eux ont vu leur protection augmenter de 30%.

Ce programme venait s'ajouter aux participations sans précédent aux bénéfices que nous avons versés l'an dernier dans le cas d'un grand nombre de nos polices au Canada.

La Confédération va continuer de rechercher de nouvelles façons innovatrices de servir ses assurés.

La Confédération
COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

6 sud, rue Wellington
Sherbrooke 569-5968

Fournier Steel Works: atteinte au Code du travail

Un surintendant a travaillé à la production en remplacement de syndiqués en lock-out

BLACK-LAKE (PS) — La firme Fournier Steel Works Ltd de Black-Lake n'a pas respecté les dispositions de l'article 109.1 a) du Code du travail du fait qu'un surintendant, engagé après l'avis de négociation, a travaillé et travaille à la production en remplacement de salariés en lock-out.

Telle est la décision rendue récemment par Me Marc Gravel, enquêteur au ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre du Québec, en rapport avec

une plainte logée par le syndicat CSN à l'effet que des scabs travaillaient à l'usine de Black-Lake depuis le début du lock-out qui remonte au 26 février 1980.

L'enquêteur a également relevé le nom de deux autres personnes qui ont été embauchées depuis l'avis de négociation donné le 28 décembre 1979 en vertu de l'article 52.1 du Code du travail. Toutefois, Me Gravel souligne que l'une n'a pas travaillé en remplacement des salariés en lock-out et que l'autre n'a pas travaillé à la production depuis son embauche, "selon la preuve que nous avons pu recueillir".

Le Code du travail prévoit une

amende d'au plus \$1.000 pour chaque jour ou partie de jour pendant lequel dure l'infraction.

Le conseiller syndical de la CSN à Thetford-Mines, M. Ghislain Pelletier, s'est réjoui de la conclusion de l'enquête. "Enfin, nous avons pu prouver que Fournier engageait un scab et nous n'avons pas l'intention de le laisser continuer à travailler à la place des salariés en lock-out, sauf si les deux parties en cause en venaient à une entente dans les prochains jours quant aux dispositions de la nouvelle convention collective de travail.

D'autre part, le syndicat CSN de Fournier revendique toujours six postes dans l'unité d'accréditation. Cette cause est présidée par le commissaire René Cormier alors que les auditions sont débutées depuis le mois de janvier dernier et qu'elles doivent encore se poursuivre au mois d'avril.

THETFORD-MINES ET LA RÉGION

Municipalité régionale: le Conseil des maires se réunit demain soir

THETFORD-MINES (PS) — C'est demain soir à Thetford-Mines que se réunira le Conseil des maires de la future municipalité régionale de comté (MRC) de Thetford-Mines-Black-Lake. Cette première rencontre de tous les maires concernés fait suite à la proposition de découpage provisoire présentée récemment par le Comité de consultation de la Beauce.

La MRC suggérée regrouperait 19 localités de la région et une population de 42.000 personnes sur un territoire ayant une superficie de 1175,82 kilomètres carrés. Ce territoire serait délimité par les municipalités de Coleraine et Ireland au sud, St-Jean de Brébeuf et St-Jacques de Leeds à l'ouest, St-Pierre de Broughton et le secteur d'East-Broughton au nord et à l'est.

D'autre part, le Comité de consultation a volontairement omis d'insérer dans cette proposition les secteurs ou localités de Bernierville, Disraëli et St-Méthode. Toutefois, les maires de ces municipalités limitrophes au territoire suggéré ont été invités à la rencontre de demain soir qui se tiendra à la salle des délibérations de l'Hôtel de ville de Thetford-Mines, à compter de 20 heures.

Cette réunion sera présidée par M. Jean-Guy Breton, président du Comité de consultation de la zone de la Beauce. Dans un premier temps, ce dernier tentera de clarifier la situation des municipalités face au boycottage décrété par l'Union des Conseils de comtés du Québec concernant l'implantation des MRC et, particulièrement, de l'épineuse question de la représentativité au sein des Conseils de maires.

M. Breton entend aussi discuter de la proposition de découpage provisoire et, si possible, connaître les intentions des dirigeants municipaux dont les limites voisinent celles du territoire proposé. D'ailleurs, plusieurs localités, organismes et groupes de citoyens consultés ont déjà manifesté leur accord quant à l'intégration de ces secteurs dans la MRC de l'Amiante. A cet effet, Bernierville a été pro-

posée à 10 reprises, comparativement à 11 pour Disraëli et 15 pour St-Méthode. D'autre part, très peu de dirigeants municipaux, dans le territoire proposé, ont laissé entendre qu'ils demanderaient une adhésion à une autre MRC; dans les faits, seule la municipalité d'Irlande-Nord a demandé la permission d'assister à la réunion du Conseil des maires de la MRC de l'É-

En somme, une première rencontre qui permettra éventuellement de définir plus précisément le territoire de la future MRC de l'Amiante. Une fois cette étape franchie, les membres du Conseil de maires pourront alors discuter de tous les autres points relatifs à la préparation du projet de lettres patentes devant constituer possiblement la MRC.

DRUMMONDVILLE ET LA RÉGION

pages C-3 et C-5

5 individus cités devant le tribunal

DRUMMONDVILLE

— En rapport avec le démantèlement d'un réseau régional d'individus présumément impliqués dans le commerce de stupéfiants, cinq individus provenant surtout des Cantons de l'Est, ont été cités devant le tribunal de Drummondville pour être mis en accusation.

Ce sont Roland Legault, 32 ans de Wickham (Drummond), Luc Lefebvre, 24 ans, de Drummondville, Daniel Marier, 27 ans de Sherbrooke, Georges Brock, 27 ans, de Richmond et Monique Séguin, 30 ans, de Verdun.

Fusion: un mariage de coeur et de raison

par **Gérald Prince**

DRUMMONDVILLE

— "Après vingt ans de fréquentations, Drummondville et Drummondville-Sud contractent un mariage de coeur et de raison en se fusionnant ensemble de façon volontaire."

C'est ce qu'on soutient hier en chœur les dirigeants municipaux des deux villes au moment où ils annonçaient officiellement que le projet de fusion, caressé depuis si longtemps, se réalisera, à moins d'un revirement majeur, d'ici la fin de 1981.

Hier soir, en assemblée régulière, les deux conseils ont adopté un avis de motion, chacun de leur côté pour annoncer la présentation d'un règlement officiel de deux mars, en assemblée spéciale, pour la requête en fusion.

Toujours selon l'échéancier en vigueur, la parution de la requête dans la Gazette officielle devrait se faire

avant la fin de mars et les multiples démarches d'intégration devraient être complétées pour que l'intégration définitive se fasse le 5 octobre.

Le maire Gilles Gagnon a soulevé la possibilité qu'une contestation officielle soit faite par un ou plusieurs contribuables, comme le prévoit la loi. Si c'est le cas, le projet de fusion pourrait être retardé pour une période de temps illimitée. Comme le cas de Drummondville et Drummondville-Sud semble être unique au Québec présentement, une vérification gouvernementale pourrait se réaliser quand même rapidement.

Le maire suppléant de Drummondville, M. Bruno Smith, qui a présidé la rencontre historique d'hier soir, ceci fera de la nouvelle ville une agglomération de plus de 40.000 âmes et remettra la ville dans la liste des vingt plus

Le directeur général de Thetford-Mines sentait le besoin de relever un défi

THETFORD-MINES (PS) — C'est parce qu'il sentait le besoin de relever un nouveau défi et d'acquiescer plus d'expérience que M. Jean-Luc Julien a posé sa candidature à un poste de directeur général pour une localité située à près d'une heure de Québec. Il était alors loin de se douter que cette localité était...Thetford-Mines, une ville qu'il ne connaissait que de réputation.

Il apprend le nom de la ville demanderesse seulement après avoir franchi la première étape de sélection. Malgré tout, cet ingénieur civil âgé de 33 ans décide de poursuivre les démarches, étant déjà habitué à travailler dans un contexte minier, puisqu'il occupe alors le poste de directeur général de la ville de Port-Cartier depuis le mois d'octobre 1979.

D'ailleurs, lors de cette nomination, il était le plus jeune directeur général d'une corporation municipale au Québec.

Pour M. Julien, Thetford-Mines offre aussi un meilleur "challenge" en comparaison d'une ville de banlieue sans oublier qu'une corporation de 20.000 personnes présente inévitablement une organisation plus structurée, plus complexe et, partant, plus intéressante pour un gestionnaire.

C'est donc pour toutes ces raisons que M. Julien a accepté de franchir toutes les étapes, jusqu'à sa nomination de décembre dernier.

En fonction à Thetford-Mines depuis le 2 février dernier, le

nouveau directeur général a pris les bouchées doubles au cours des trois dernières semaines pour se familiariser le plus tôt possible avec les différents organigrammes de la ville et pour rencontrer tout le personnel administratif. Il a aussi étudié le mode d'élaboration du présent budget 1981 ainsi que le mode de fonctionnement des élus.

"Je possède maintenant une vue d'ensemble des dossiers de la ville et j'entends donner plus d'envie aux projets en accentuant le suivi." D'ailleurs, tout au long de l'entrevue, M. Julien a souvent insisté sur l'importance du suivi des dossiers et cette préoccupation semble un élément majeur dans sa façon de vouloir gérer l'administration publique.

Etonné

"Je n'entend pas suggérer des modifications majeures aux structures actuelles car je suis favorablement étonné par les services complets, offerts à la population. Le système de l'informatique à la trésorerie est bien rodé,

ce qui est fantastique comme outil de gestion.

J'ai plutôt l'intention d'assurer une surveillance tout en faisant confiance aux directeurs de services déjà en place," de préciser M. Julien. D'ailleurs, ce dernier veut favoriser la rencontre des chefs de services par un comité de gestion hebdomadaire qui n'aura d'autre but que d'améliorer l'administration en générale.

Le nouveau directeur général de la ville s'est dit aussi surpris de la célérité dans l'élaboration des dossiers. Il attribue ce facteur à l'efficacité des commissions municipales et à la disponibilité des élus qui ne craignent pas de se réunir, à l'occasion, le jour.

Marié et père d'un enfant, M. Julien est déjà installé à Thetford-Mines et ses commentaires sont loin de laisser croire qu'il regrette sa décision. Au contraire. "Nous avons constaté que la population était ouverte et qu'il était facile d'avoir de bons échanges avec les gens. Nous nous en réjouissons."

Quant à sa nouvelle fonction, M. Julien entend prendre les situations une à une et les régler au meilleur de sa connaissance et ce, en collaboration avec les dirigeants municipaux, les organismes du milieu et les gouvernements en place.

Restaurant GEORGIO Pizzeria



Spécialités: • SPAGHETTI • PIZZA • LASAGNE
Mets chinois
Ouvert de 11h a.m. à 1h a.m.

WARWICK

106, rue St-Louis 358-6828 / 9

EMPLOYEURS!

Un Relevé d'emploi bien fait...



y'a pas d'erreur, c'est du temps bien employé!

Quelques minutes suffisent pour remplir un Relevé d'emploi. Mais si c'est fait sans erreur, c'est du temps de gagné pour tout le monde. Le Relevé d'emploi est la pièce la plus importante du système d'Assurance-chômage car il vous aide à déterminer si une personne a droit aux prestations, à quel taux et pour combien de temps. Veillez à ce qu'il soit fait correctement pour éviter:

- des erreurs coûteuses qui entraînent des déboursés considérables (125 MS versés en trop en une seule année);
- des pertes de temps et des recherches inutiles;
- des complications administratives qui peuvent perturber le bon fonctionnement de votre entreprise.

Le Relevé d'emploi est facile à remplir. Nous vous offrons tous les moyens de le faire rapidement et correctement.

- Procurez-vous le guide simple et pratique sur le Relevé d'emploi.
- Assurez-vous que vos employés du service de la paie comprennent bien l'importance d'une telle démarche et qu'ils complètent le formulaire en temps voulu.
- N'hésitez pas à faire appel au personnel des Centres d'Emploi du Canada chaque fois que vous le jugerez nécessaire.

Y'a pas d'erreur, tout le monde en profite.

Employment and Immigration Canada
Lloyd Axworthy, Minister

Canada

LA SURPRENANTE SUBARU. NOTRE MODÈLE HARDTOP ÉDITION LIMITÉE EST SI EXCLUSIVE QUE NOUS NE L'OFFRONS QU'EN NOIR.

L'Édition Limitée est une voiture dont l'équipement vous surprendra. Servodirection, radio AM/FM et lecteur de cassettes stéréo avec deux haut-parleurs, roues en alliage, tachymètre, montre numérique et sièges inclinables sont tous de série. Un moteur de 1800cc, une suspension indépendante sur les 4 roues et une direction à pignon et crémaillère sont également de série. Malgré tout ce luxe, le modèle Édition Limitée a reçu une

évaluation Transports Canada de 9,4 L/100 km avec une moyenne de 35 mpg sur route et 30 mpg en ville. Si le style de l'Édition Limitée n'est pas à votre goût, Subaru vous propose ses berlines et hardtop GLF traction avant, ainsi que ses familiales et modèles à hayon, traction avant et quatre roues motrices. Rendez visite à votre concessionnaire Subaru-

il vous réserve toutes sortes de surprises...



SUBARU

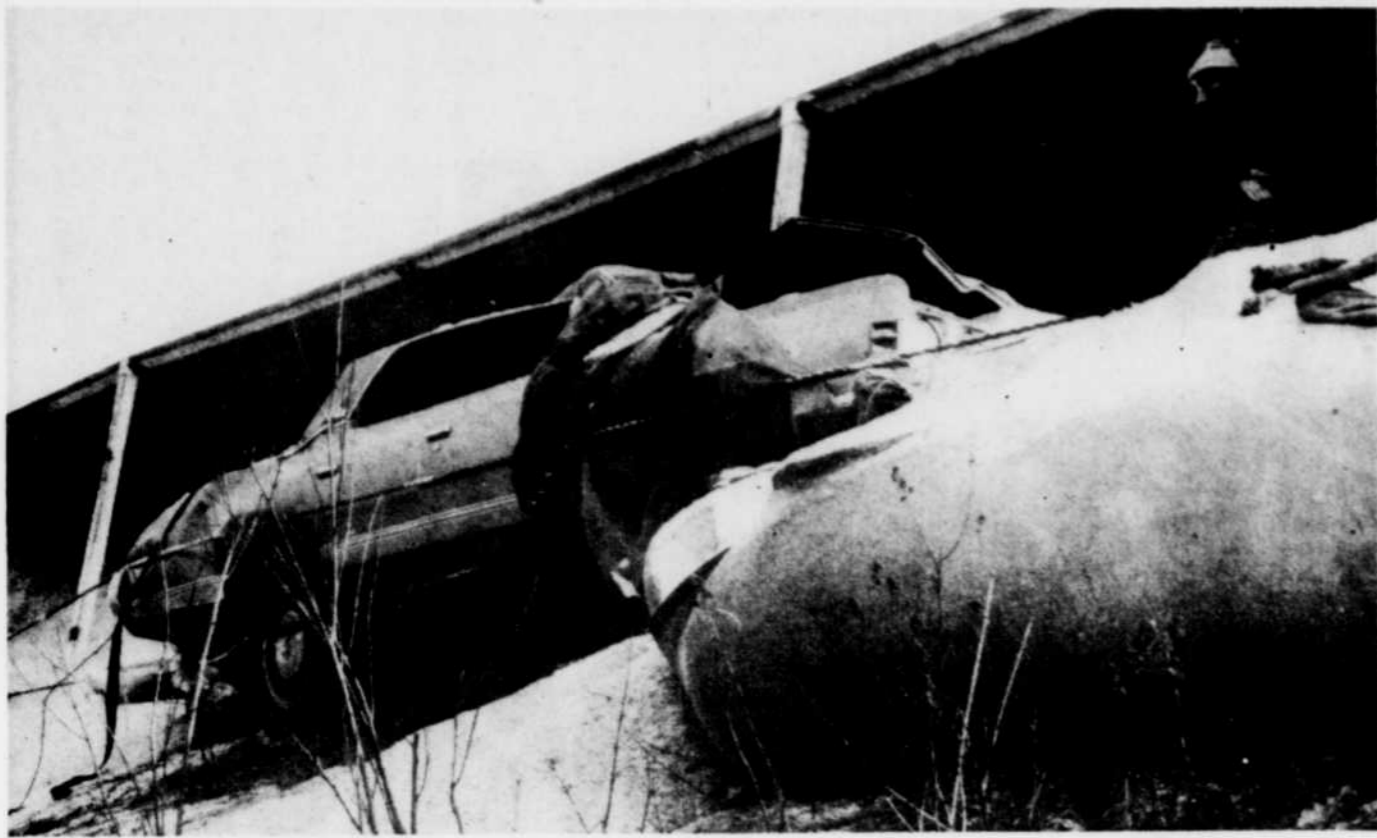
LA VOITURE ADAPTÉE À NOTRE ÉPOQUE.

MODÈLES TRACTION AVANT, 5 VITESSES. Évaluation Transports Canada (L/100 km) 7,0 route (45) ville (36)

Tous les modèles consomment de l'essence sans plomb. La consommation de carburant pourra varier selon la vitesse de conduite, les conditions atmosphériques et la longueur du parcours. Le millage effectif sur route sera probablement inférieur. Les chiffres ci-dessus sont basés sur les conversions des évaluations EPA 1981, au 1^{er} octobre 1980.

Dominick Auto Sport
Route 143 567-4008

Une fillette de 3 ans périt étouffée sous 30 tonnes de sciure de bois



L'automobile de la famille Nadéau a été écrasée 30 tonnes de "bran de scie" ont littéralement enterré la voiture.

VICTORIAVILLE (DG)— Une fillette de trois ans a suffoqué sous plusieurs tonnes de "bran de scie" à la suite d'un accident spectaculaire qui s'est produit hier matin sur la route 161 dans la courbe du Fer à cheval.

Un lourd camion-remorque chargé de 30 tonnes de bran de scie a basculé sur le côté et a complètement enseveli une automobile.

La victime, Cathy Nadeau, de la route rurale 1 à Victoriaville, prenait place dans la voiture familiale. Le père, M. Eugène Nadeau, 39 ans a été légèrement blessé. Il a toutefois fallu plusieurs minutes aux ambulanciers pour dégager l'homme coincé contre le volant. La mère Rose-Aline Nadeau, 36 ans, a été sérieusement blessée. Elle est gardée aux soins intensifs, à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska tandis que le conducteur du fardier, M. René Ricard, de Grand-Mère s'en est sorti indemne.

L'accident s'est produit alors que le camion-remorque s'engageait dans la courbe du Fer à Cheval en direction Nord. Le camionneur aurait été obligé, selon ses propres paroles, de ralentir brusquement pour éviter de tamponner un autre véhicule par l'arrière.

La charge de bran de scie se serait alors déplacé sous la force centrifuge et aurait débalancé le camion. Tout le fardier s'est renversé sur le côté et

s'est mis à glisser sur son flanc jusqu'au garde-fou surplombant un précipice d'une cinquantaine de pieds de profondeur. L'automobile de la famille Nadeau roulait en sens inverse et a été coincée entre le garde-fou et la remorque du camion. C'est à ce moment que les 30 tonnes de bran de scie ont basculé sur la voiture.

Sous la force de l'impact, les cables du garde-fou se sont étirés mais ont heureusement tenu le coup sans que les deux véhicules se seraient retrouvés au fond du précipice.

Les victimes ont été sorties par une fenêtre de côté. M. Nadeau était coincé sous son volant. En le sortant, M. Nadeau a précisé que sa fille de trois

ans était sur le siège arrière. Les ambulanciers de la firme BGR ont réussi à retrouver le cadavre de la jeune Cathy à l'aide de pelles.

La circulation a été sérieusement perturbée pendant plus de trois heures. Deux lourdes remorqueuses ont tenté vainement de redresser le camion. Il a fallu vider le fardier à la pelle avant de pouvoir le remettre sur ses roues.

VICTORIAVILLE ET LA RÉGION

Subvention de \$6,832 au club de l'Age d'or de Ste-Cécile

VICTORIAVILLE (DG)— Le député fédéral du comté de Lotbinière, M. Jean-Guy Dubois a annoncé l'octroi d'une subvention de \$6,832 au club de l'Age d'or de Ste-Cécile de Lévrard.

sique, danse, cours de danse et de tissage, artisanat, exercices physiques, jeu de galets, jeu de croquet ainsi que divers jeux d'intérieur.

Le programme Nouveaux Horizons, créé en 1972, a pour but d'encourager les retraités à participer à des activités communautaires. Grâce à ce programme, de noter M. Jean-Guy Dubois, un grand nombre de canadiens à la retraite sont impliqués dans une variété d'activités correspondant à leurs intérêts particuliers et leurs habiletés.

Cette somme sera versée dans le cadre du programme Nouveaux Horizons du ministère de la Santé et Bien-être social du Canada.

Grâce à cette subvention, les 80 membres du groupe de Ste-Cécile pourront agrandir leur champ d'activités. Le nouveau programme de loisirs comprendra mu-

Substance qui réduit les hémorroïdes

Substance exclusive qui soulage la douleur et enraye les démangeaisons.

Des expériences en clinique démontrent qu'une substance cicatrisante spéciale réduit vraiment les hémorroïdes sans causer de douleur. Elle soulage les démangeaisons et l'inconfort en quelques minutes.

Cette substance spéciale, Bio-Dyne, agit aussi à la cicatrisation des cellules et stimule la croissance de tissus nouveaux. De plus, dans maints et maints cas, une amélioration remarquable s'est manifestée durant des mois.

Seule PREPARATION H contient de la Bio-Dyne. En onguent ou en suppositoires. Satisfaction ou argent remis.

PRÉPARATION H

Le bureau du député Baril occupé par des employés mis à pied de Ventilateur Victoria

VICTORIAVILLE (DG)— Une quinzaine de chômeurs, récemment mis à pied par la compagnie Ventilateur Victoria, ont occupé hier après-midi les bureaux locaux du député Jacques Baril. Le but de cette occupation était de sensibiliser le député d'Arthabaska aux problèmes causés aux travailleurs par les subventions gouvernementales.

Selon un représentant du syndicat, M. Michel Dumont, les subventions accordées par les gouvernements pour venir en aide aux industries et pour soi-disant créer de l'emploi se retournent finalement après quelques temps contre les travailleurs. Ces subventions servent à l'achat de nouvelles machines et entraînent automatiquement des mises à pied.

De plus, ils ont fait savoir au député Baril qu'ils ne comprennent pas pourquoi le gouvernement venait en aide si facilement aux compagnies alors que les travailleurs envoyés au chômage doivent subir une période d'attente de deux semaines avant de recevoir leurs prestations.

Les chômeurs de Ventilateur Victoria ont demandé au député d'Arthabaska qu'un montant égal à la subven-

tion accordée à l'employeur soit donnée aux travailleurs lésés.

Ces derniers envisagent d'autres moyens de pressions au cours des prochaines semaines. Ils ont laissé entendre qu'ils dévoileront ces moyens au fur et à mesure. Toutefois, on a pu savoir qu'ils avaient l'intention d'occuper le bureau local du député fédéral de Lotbinière, M. Jean-Guy Dubois très prochainement.

Vol à Notre-Dame de Lourdes: requêtes en cautionnement prises en délibéré

ARTHABASKA (DG)— Le juge Jean Drouin de la Cour des sessions de la paix a pris en délibéré jusqu'à mercredi les requêtes de cautionnement déposées par les procureurs de Réjean Nolet, Serge Thibeault et Mario Fortier, tous trois soupçonnés d'avoir participé au vol commis à la Caisse populaire Notre-Dame de Lourdes, le 12 février dernier.

Le substitut du procureur de la Couronne, Me Gérard Milot, s'est objecté à la libération des trois prévenus en s'appuyant sur la gravité objective des crimes commis: vol qualifié et séquestration et des crimes s'y apparentant: port d'arme et déguisement.

Me Milot a insisté sur le fait que le gérant de la Caisse populaire Notre-Dame de Lourdes a dû à la suite de la séquestration passer une semaine à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska.

Il est vrai, d'admettre le substitut du procureur de la Couronne que le gérant, M. Serge Veilleux, n'a pas été molesté. Il n'y

avait pas de blessures visibles. Mais dans le cas présent, la victime a tellement été traumatisée qu'elle a été incapable de fournir un récit cohérent aux enquêteurs et elle est demeurée une semaine à l'hôpital.

Me Milot a fait témoigner l'agent Jean-Paul Prince, qui a raconté que le délit avait été soigneusement organisé. L'enquête révèle que deux des individus appréhendés, Réjean Nolet et Mario Fortier s'étaient rendus à Notre-Dame de Lourdes pour surveiller dans une résidence désaffectée les allées et venues à la Caisse populaire.

Par ailleurs les trois procureurs de la défense, Me François Gérin, Jean Guy Provencher et Jean Paquette, ont insisté sur la présomption d'innocence.

Dans les cas de Nolet et Thibeault, les parents se sont portés garants de leurs enfants et des emplois ont même été trouvés.

Le juge Jean Drouin a préféré attendre à mercredi après-midi pour donner son jugement.

À Sherbrooke composez 569-6328 pour un REER unique

(Notre nouvelle Rente à provision cumulative sans frais d'acquisition ni supplément pour police)



HÂTEZ-VOUS!
2 mars - date limite pour cotisations à un REER déduisibles du revenu imposable de 1980

La Mutuelle du Canada
1650, rue King ouest, Sherbrooke

AVIS

Nous désirons annoncer que la grosse grange blanche située à Compton est ouverte à l'année et qu'elle offre non seulement de la marchandise avec de légères imperfections ou fins de lignes, mais aussi de l'ameublement intact.

FUTURS MARIÉS
AMEUBLEMENT 3 PIÈCES de style colonial, en bois massif à seulement **\$1699.**

• **Choix incomparable** d'ameublement de tous les styles et accessoires électriques sur nos **3 PLANCHERS.** Venez constater par vous-mêmes nos **BAS PRIX.** Premiers arrivés, premiers servis. Le seul spécialiste en liquidation de meubles dans la région.

MEUBLES J.A.P. INC.

MEUBLES

(819) 835-5607

62809

Ouvert à l'année.
COMPTON Route 147 sud
J.A.P.
Stationnement pour plus de 75 voitures.
ROUTE 147 sud-COMPTON
Plan budgétaire sur les lieux.

**Multinationales du papier
accusées de dilapider les
ressources naturelles**

MONTREAL (PC) — Les multinationales du papier ont été accusées, en fin de semaine, de dilapider les ressources naturelles du Québec, de gaspiller la majeure partie du bois qu'elles abattent et de compromettre la régénération des forêts par "une coupe à blanc" irresponsable.

Ces accusations, qui font écho à celles des évêques du Nord-ouest québécois, ont été formulées par les représentants de la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt (FTPF - CSN) dans le cadre du colloque organisé par le Front commun pour un débat public sur l'énergie et qui se tenait à l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

Devenue plus loquace en raison de la grève des travailleurs de la forêt, la CSN a souligné qu'il y a déjà très longtemps que ses ouvriers forestiers dénoncent le gaspillage des compagnies.

Les travailleurs demandent non seulement l'abolition des concessions forestières, l'obligation de reboiser ou une meilleure protection de la faune et de l'environnement, mais aussi la création d'un Institut de recherche sur la forêt.

Ils réclament en outre l'abolition du travail à forfait.

Le colloque du Front commun a réuni plusieurs centaines de participants, au cours de la semaine dernière. Il aura été surtout une tribune pour les groupes écologiques, anti-nucléaire ou partisans d'une société décentralisée.

**La requête de Paul Rose
entre les mains du juge
Jean-Eudes Dubé**

MONTREAL (PC) — Le juge Jean-Eudes Dubé, de la Cour fédérale, décidera, aujourd'hui ou demain, si la requête de Paul Rose, visant à ordonner à la Commission nationale des libérations conditionnelles (CLNC) de produire les rapports de MM. André Dupont et Philippe Godin, favorables à la libération de l'ex-feliquiste, est recevable.

Hier, les procureurs du détenu, Mes Robert Lemieux et Claude Lebeau, ont référé à une certaine jurisprudence qui, selon eux, aurait trait à la production de tels documents.

Pour sa part, le procureur de la Commission, Me Jacques Ouellet, a soutenu qu'il n'existait pas de jurisprudence sur laquelle on pourrait s'appuyer dans un tel cas, attendu qu'il s'agit d'une requête dans le cadre d'une autre requête et non pas dans le cadre d'un procès.

La question pour le juge Dubé est donc de décider si, en principe, un juge fédéral peut accorder la requête pour production d'un document pour les fins d'une autre requête, compte tenu que la Cour fédérale a juridiction pour le faire quand il s'agit d'un procès, alors que ce n'est pas le cas ici.

Selon Me Ouellet, ce fut fait, car la seule obligation que la commission avait auprès de Rose, c'était de lui faire prendre connaissance de son dossier et cette formalité fut aussi remplie.

"On ne peut obliger la commission, a-t-il poursuivi, à produire le document de MM. Dupont et Godin, parce que c'est une décision administrative. Puis, produire une partie seulement de tout le dossier entraînerait le risque de tronquer celui-ci."

Mes Lebeau et Lemieux ont fait valoir qu'ils ne s'objectaient pas à ce que tout le dossier soit alors produit devant la Cour fédérale.

C'est en plein le temps d'épargner, à la Banque Royale.

**Faites le tour...
et voyez nos taux d'intérêt:**

RER:
14³/₄%
annuellement

Si votre régime d'épargne-retraite ne vous rapporte pas autant, changez-le. Hâtez-vous cependant! Vous avez jusqu'au 2 mars pour diminuer votre impôt de 1980. Renseignez-vous à votre succursale.

RER* Intérêt payé deux fois par année, calculé sur le solde mensuel minimal. Dépôt minimum: \$ 100.

Boni d'épargne:
13¹/₂%
annuellement

Ce compte d'épargne avec livret est une des meilleures façons d'avoir l'oeil sur vos économies... et de les voir grandir.

Boni d'épargne*
Intérêt payé deux fois par année, calculé sur le solde mensuel minimal.

"Le Calculateur":
12³/₄%
annuellement

Vous obtenez un intérêt quotidien élevé et deux chèques ou retraits sans frais, par mois. Aucun solde minimal requis.

"Le Calculateur"
Intérêt payé mensuellement, calculé sur le solde quotidien. Aucun solde minimal requis.

*Les taux sont sujets à changement sans préavis.

"Parlez-moi d'épargnes... royales!"

 **BANQUE ROYALE**



VENTE DE COMPLETS SUR MESURES

Rég. \$300. et plus

\$229. (2 pièces)

 **Fernand Gagné**

 **"Bob" Pivin**

 **Bill Blodreau**

- Choix de tissus printaniers
- Confection soignée

Un service hors-pair par des professionnels.

Fernand Gagné

182, Wellington nord
Face au Palais de Justice
Centre-ville, Sherbrooke
562-9853
Stationnement à l'arrière du magasin.

63515